



Syndicat d'Elimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis



Rapport d'activité 2011



281 Rue Jacques Monod - B.P. 20
62101 Calais Cedex

Tel: 03.21.19.58.30

Fax: 03.21.36.58.41

Email: sevadec@wanadoo.fr

Sommaire

Présentation générale du SEVADEC

Page 5

Les indicateurs techniques

Le centre de tri	Page 18
Les 8 déchèteries	Page 29
Le CVO	Page 38
Le centre de transfert	Page 50

Page 17

Les indicateurs financiers

Page 57

La prévention des déchets

Page 63

Communication

Page 77

Lexique

Page 82



Présentation

générale

du



Sevadec

Le SEVADEC en quelques mots

Le **Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis (SEVADEC)** regroupe des zones urbaines et rurales aux multiples contrastes. Seulement quelques kilomètres séparent les plages du Calaisis des plaines vallonnées du sud du territoire.

Parmi les trois structures intercommunales qui composent le syndicat, on trouve **une communauté d'agglomération, une communauté de communes et un syndicat de collecte**. Ces collectivités se sont réunies au sein du SEVADEC afin de mettre en place des équipements visant une gestion cohérente des déchets et de leur valorisation.

Cette gestion se matérialise par l'utilisation complémentaire de deux filières : la **valorisation matière**, avec le recyclage des emballages et du verre, et la **valorisation énergétique et agronomique** avec l'usine de biométhanisation, cette dernière produisant de l'électricité et du compost.

En complément, le SEVADEC s'occupe de la valorisation des déchets provenant des déchèteries. Celle-ci s'effectue grâce au **réseau de 8 déchèteries aux normes HQE**. Le syndicat traite aussi les ordures ménagères grâce au centre de transfert par lequel elles transitent en attendant de partir pour le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU).

Le SEVADEC a été mis en place afin de répondre aux exigences du **Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PDED)** et a déjà montré son efficacité. Cependant, le syndicat est en perpétuelle évolution puisqu'il faut adapter ses équipements et leurs fonctionnements au quotidien en fonction des nouvelles consignes de tri et des filières de valorisation. De plus, il faut agir dès maintenant pour réduire la quantité de déchets produits dans le Calaisis.

La production de déchets au niveau national a doublé durant les trente dernières années, celle-ci doit absolument diminuer. C'est pourquoi le SEVADEC a mis en place un **service de prévention des déchets** dès la fin de l'année 2010 afin de promouvoir le principe des «3R» (« Réduire, Réutiliser et Recycler ») et de mener des actions concrètes auprès du public.

Le SEVADEC a été créé par arrêté préfectoral le 2 juin 2000 afin d'exercer la compétence de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés de 63 communes.

Les chiffres clés de l'année 2011

- 63 communes et 162 227 habitants
- 6 238 tonnes d'emballages ménagers valorisés
- 25 994 tonnes de déchets valorisés par l'usine de biométhanisation
- 4 961 006 kWh d'électricité produite soit l'équivalent de la consommation d'environ 1 360 foyers
- 8 412 tonnes de compost produit par l'usine de biométhanisation
- 48 889 tonnes d'ordures ménagères ont transité par un centre de transfert
- Près de 21 000 tonnes de déchets proviennent des déchèteries

Historique

2003 : construction du centre de tri



2006 : construction du digesteur de l'usine de biométhanisation



2008 : Déchèterie de Peuplingues mise en service



2009 : Mise en service de la déchèterie de Licques



Tri des déchets par les agents du SEVADEC



1999

Mise en place de la collecte sélective à 4 flux en porte-à-porte sur la ville de Calais

2000

Création du SEVADEC pour répondre au plan départemental d'élimination des déchets

2003

Lancement de la première plate-forme Haute Qualité Environnementale (HQE) française de valorisation des déchets

2004

25 juin: inauguration du centre de tri et début d'exploitation mise en service de 2 déchèteries répondant au normes HQE: Monod (en février) et Audruicq (en mars) et exploitation de la déchèterie Epinal

2005

Mise en service de 3 déchèteries HQE supplémentaires: Oye-plage (en février), Guînes (en avril) et Louches (en mai) ; début de la construction de l'usine de biométhanisation

2006

Mise à disposition du centre de transfert (1 janvier) ; fin de la construction de l'usine de biométhanisation

2007

Mise en service de l'usine de biométhanisation (en mars)

2008

Mise en service de la déchèterie de Peuplingues (en novembre) et de Calais ouest (en décembre)

2009

Mise en service de la déchèterie de Licques (en octobre)

2010

Signature du Programme Local de Prévention (PLP) en décembre par le SEVADEC avec l'ADEME

Le territoire



Les collectivités adhérentes au SEVADEC :

Cap Calaisis: Communauté d'Agglomération de Calais qui se compose de 5 communes (Calais, Coulogne, Marck, Blériot-Sangatte et Coquelles) comprenant environ 98 088 habitants.

La CCRA: Communauté de communes de la région d'Audruicq composée de 15 communes et d'environ 26 165 habitants.

Le SMIRTOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis qui regroupe 43 communes pour une population d'environ 37 974 habitants.

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets ménagers », c'est-à-dire le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

Il prend en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC grâce à la construction et à l'exploitation du centre de tri des emballages, de l'usine de biométhanisation (pour le traitement des déchets fermentescibles) et du réseau de 8 déchèteries. Cependant, les communes et les structures intercommunales conservent leurs responsabilités en matière de collecte des déchets et elles se sont engagées à mettre en place, sur leur territoire respectif, une collecte sélective adaptée.

Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'engagent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Afin de traiter l'ensemble des déchets de son territoire tout en respectant le Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PDED), le SEVADEC dispose d'équipements performants adaptés à chaque type de déchets reçus, à la géographie de son territoire et dimensionnés pour des tonnages à horizon 2015.



- Un réseau de 8 déchèteries HQE
- Un centre de transfert des ordures ménagères
- Une plate-forme de regroupement du verre
- Un centre de tri HQE
- Un centre de valorisation organique (usine de biométhanisation)

Une gestion écologique cohérente a été mise en place sur le Calaisis, gestion qui se matérialise par une collecte à 4 flux en porte-à-porte suivie d'un tri ciblé au niveau de nos équipements pour aboutir à une valorisation de plus de 50% des déchets.

Les équipements

Un réseau de 8 déchèteries couvertes répondant aux normes HQE

Chaque déchèterie est un lieu organisé, clos et gardienné où les particuliers et les entreprises peuvent déposer leurs déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte (métaux, équipements électriques et électroniques, gravats, déchets verts, huiles, bois, encombrants...). Elles ont de nombreux avantages pour l'environnement car elles limitent le développement des dépôts sauvages et les risques de pollution des sols et des eaux. Elles orientent les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées puisque ceux-ci sont collectés de façon sélective dans divers conteneurs, favorisant de ce fait leur recyclage.



Un centre de transfert des ordures ménagères

C'est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper des déchets dans de plus grands moyens de transport. Ils sont stockés dans une fosse par type de déchets (ordures ménagères brutes et déchets verts) puis sont chargés dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs (capacité maximale: 86 000 tonnes par an).

Une plate-forme de regroupement du verre

Elle centralise les dépôts provenant des colonnes d'apports volontaires et de la collecte sélective (capacité maximale : 7 900 tonnes par an).



Un centre de Tri HQE

Celui-ci a été inauguré en 2004 pour le traitement des emballages ménagers provenant de la collecte sélective afin de permettre une valorisation matière (capacité maximale : 11 000 tonnes / an).



Un centre de valorisation organique

Ce centre valorise les déchets fermentescibles (capacité maximale : 27 000 tonnes/an) ainsi que les huiles et graisses alimentaires (capacité maximale : 1 000 tonnes /an).

Organisation de la collecte

Les structures intercommunales qui composent le SEVADEC ont conservé leur compétence en matière de collecte des déchets :

- les collectes des communes du SMIRTOM s'effectuent en régie communale
- les services de collecte des communes de la C.C.R.A. sont assurés par des prestataires privés
- les ville de Calais, de Marck et de Coulogne assurent indépendamment leur propre collecte
- la collecte des autres communes de Cap Calais (Coquelles et Sangatte) est assurée par le SMIRTOM en tant que prestataire de service.



<u>Mode de collecte</u>	Calais	SMIRTOM	C.C.R.A.	Coulogne - Marck	Coquelle - Sangatte
Type de déchets collectés en porte-à-porte et selon le bac (1fois/semaine)	Ordures Ménagères Fermentescibles + journaux magazines Emballages ménagers Verre Déchets verts (mars à octobre)	Ordures Ménagères Emballages ménagers + journaux magazines Verre Déchets verts + fermentescibles	Ordures Ménagères Emballages ménagers + journaux magazines Verre Déchets verts Déchets fermentescibles	Ordures Ménagères Emballages ménagers + journaux magazines Verre Déchets verts + fermentescibles	Ordures Ménagères Emballages ménagers + journaux magazines Verre Déchets verts + fermentescibles
Collecte en porte-à-porte spécifique	Encombrants (sur rendez-vous)	Encombrants (à la demande des communes)	Encombrants (2 fois/an)	Encombrants + Végétaux (sur rendez-vous)	Encombrants (sur rendez-vous)
Bornes d'apport volontaire	Verre Emballages ménagers	Verre	Verre	Verre	Verre
Collecte des marchés	Déchets de marchés				

SEVADEC

<p><u>Apport volontaire</u></p> <p>Déchèterie</p> <p>(8 déchèteries sur l'ensemble du territoire du SEVADEC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Déchets d'équipements électriques et électroniques -Déchets ménagers spéciaux (peintures, produits d'entretien, solvants...) -Métaux -Déchets verts -Tout venant -Inerte/Gravats -Bois -Textiles (provenant des bornes) -Radiographies médicales 	<ul style="list-style-type: none"> -Huiles végétales -Huiles minérales -Ciment / Fibro (uniquement dans 3 déchèteries : Monod, Audruicq, Guînes) -Batteries -Lampes à économie d'énergie et néons -Piles -Cartons -DASRI -Cartouches d'imprimantes + capsules Nespresso
--	---	--



Le SEVADEC est une collectivité territoriale dirigée par un Comité syndical composé de 44 membres. Ces derniers ont été élus lors d'une réunion le 19 mai 2008.

Le Comité syndical est constitué d'un président, de 3 vice-présidents, de 18 membres titulaires et 22 suppléants.

Chaque conseil municipal des 63 communes qui composent le territoire du SEVADEC désigne des délégués destinés à siéger dans l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Ils se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siègeront au sein du SEVADEC, collectivité à laquelle ils ont transféré la compétence de traitement des déchets tout en conservant celle de la collecte.

Composition du bureau du SEVADEC

Le président

M. Guy Allemand

Les vice-présidents

M. Jacques Rivenet
(délégué aux finances)

M. Philippe Mignonet
(délégué aux travaux et à la
communication)

M. Olivier Majewicz
(délégué au personnel)

Les membres titulaires du Bureau Syndical

M. Olivier Planque (C.C.R.A.)

M. Marc Boutroy (S.M.I.R.T.O.M.)

M. Laurent Peron (Cap Calaisis)



Liste des délégués du Comité Syndical

Cap Calaisis

Les délégués titulaires

- Emmanuel Agius
- Guy Allemand
- Philippe Blet
- Natacha Bouchart
- Jean-Luc Caron
- Jean-Claude Dubut
- Manuel Duquenoy
- Michel Hamy
- Philippe Mignonet
- Laurent Péron
- Michel Rouyer

Les délégués suppléants

- Jean-Pierre Bonvalet
- Antoine Deguines
- Maurice Dhune
- Patrick Dusautoir
- Patrick Fontaine
- Serge Péron
- Sylviane Petit
- Marcel Sainsard
- Olivier Seiller
- Cathy Vendel
- Jacques Zory

CCRA

Les délégués titulaires

- Yves Beugnet
- Frédéric Coppin
- André Lotoi
- Olivier Majevicz
- Olivier Planque

Les délégués suppléants

- Daniel Denolf
- Bruno Landy
- Julien Pruvot
- Lucien Vanbossel
- Gérard Verquere

SMIRTOM

Les délégués titulaires

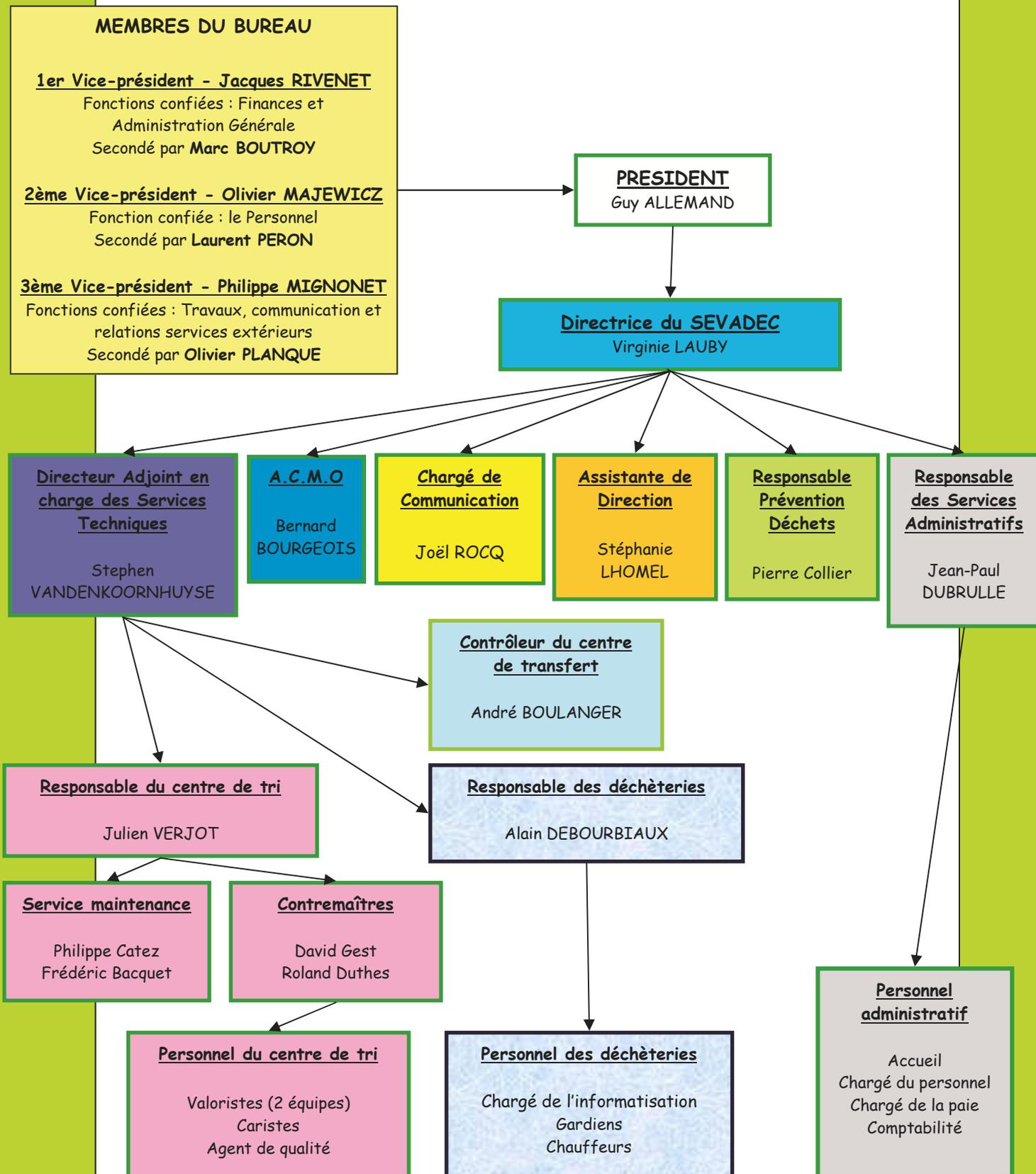
- Jean-Michel Bouhin
- Marc Boutroy
- Hubert Gest
- Jean-Michel Marcotte
- Hervé Poher
- Jacques Rivenet

Les délégués suppléants

- Franck Delabasserue
- Richard Gosse
- Jean-Luc Marot
- Pierre Prevost
- Bernard Rivenet
- Laurent Vasseur



Organisation du SEVADEC



Bilan social 2011

Le Bilan Social 2011 du SEVADEC a été élaboré à partir d'un questionnaire établi par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. Ce rapport d'activité 2011 présente une synthèse de celui-ci.

Répartition par sexe et par âge des agents titulaires et stagiaires en 2011

Age au 31/12/11 \ Sexe	Hommes	Femmes	Ensemble
- 25 ans			
25 à 29 ans	8		8
30 à 34 ans	6	1	7
35 à 39 ans	7	2	9
40 à 44 ans	10	1	11
45 à 49 ans	16		16
50 à 54 ans	10	3	13
55 à 59 ans	12	3	15
60 à 64 ans			
65 et plus			
TOTAL	69	10	79

Répartition par sexe et par âge des agents titulaires et stagiaires en 2011

Services	Titulaires	Stagiaires	Total
Centre de Tri	42	1	43
Déchèteries	25		25
Administration	8	2	10
Centre de Transfert	1		1
TOTAL	76	3	79

Répartition par catégorie hiérarchique en 2011

- Catégorie A : 2,5 %
- Catégorie B : 2,5 %
- Catégorie C : 95 %

Répartition par modalité d'exercice du temps de travail en 2011

- Temps complet : 94,9 %
- Temps non complet : 5,1 %

Informations complémentaires

- En 2011 au SEVADEC, 21 agents ont fait l'objet d'une titularisation et 30 agents d'un avancement.
- Le taux d'emploi des travailleurs handicapés a été de 7,59 %.
- On dénombre, pour l'ensemble des agents, 2 663 journées d'absence pour 2011 (2 082 pour les maladies ordinaires, 469 pour les accidents du travail et 112 pour les arrêts maternité), soit une hausse de 4,22 % par rapport au bilan social de 2009 (2 555 absences).
- Il y a eu, en 2011, 145 jours de formation délivrés à 39 agents. La grande majorité de ces jours ont concerné les agents de catégorie C (36 agents et 139 jours).

Les objectifs du SEVADEC

L'objectif du Plan Départemental d'Élimination des déchets (PDED) est de **valoriser 50% des déchets** relevant de la compétence des collectivités locales collectés pour récupérer des matériaux en vue de leur réutilisation et de leur recyclage matière ou organique. Seuls les déchets ultimes seront acceptés en décharge.

Le PDED stipule aussi que les collectivités de traitement des déchets implantent des déchèteries à **moins de dix minutes de chaque habitant**. Le SEVADEC a réalisé cet objectif dès 2009.

Enfin, le PDED charge les collectivités d'envoyer et de **traiter 50% des déchets collectés** vers des filières de valorisation matière d'ici 2011.



Le SEVADEC a pour but de **traiter l'ensemble des déchets** : ordures ménagères, emballages (plastique, aluminium, acier, carton, papier, verre), déchets verts, fermentescibles, gravats, bois, métaux, pneus, huiles... C'est pourquoi, en 2006, le syndicat a lancé la construction d'un centre de valorisation organique afin de pouvoir **valoriser les déchets verts et fermentescibles**.

Le SEVADEC est axé sur le **respect de l'environnement**. En effet, les équipements du SEVADEC ont été construits suivant les normes H.Q.E. dans le but d'atteindre une intégration optimale dans le paysage et d'être au maximum respectueux de l'environnement. De plus, la proximité des sites de traitement (plate-forme emballages, verres et fermentescibles) permet de diminuer les coûts de transport, de réduire la production de gaz à effet de serre et, par conséquent, de préserver la couche d'ozone.

Le SEVADEC met en place des actions afin de sensibiliser les citoyens au tri sélectif et a créé en 2010 un **pôle prévention déchets** qui a pour objectif de **réduire de 7% au minimum** la quantité d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères, emballages et verres) qui transite par le syndicat. Il favorise la création d'emplois locaux grâce à la mise en place de nouveaux équipements (ressourcerie).

Déchèterie de Licques





Les partenaires institutionnels

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec ses partenaires qui sont :

- La Région Nord-Pas de Calais
- L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- ECO-EMBALLAGE
- Recylum
- FACE (fondation d'aide contre l'exclusion)
- OCAD3E

A D E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie



Projet cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.





Les indicateurs techniques

Un centre de tri toujours plus performant

Le centre de tri a pour but de valoriser la part emballages résultant de la collecte sélective avec une capacité maximale de 11 000 tonnes/an. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à des filières de valorisation.

Sont considérés comme emballages recyclables les déchets suivants :

- les bouteilles et les flacons en plastiques
- les briques alimentaires (tétra ou ELA)
- les cartons et cartonnettes
- les papiers
- les emballages en aluminium et en acier
- les bouteilles, pots, bocaux en verre

Les déchets sont acheminés au centre de tri par des camions possédant un badge spécifique à leur collectivité d'origine. Ils sont pesés à leur entrée grâce à un pont à bascule puis les déchets sont déversés dans des aires de stockage prévues à cet effet. Chaque collectivité a sa propre aire de stockage afin de pouvoir différencier les collectes avant qu'elles ne soient traitées. La mise en place de badges et d'aires spécifiques à chaque collectivités est due au fait que les collectivités payent pour leur refus de tri, il faut donc bien les différencier.

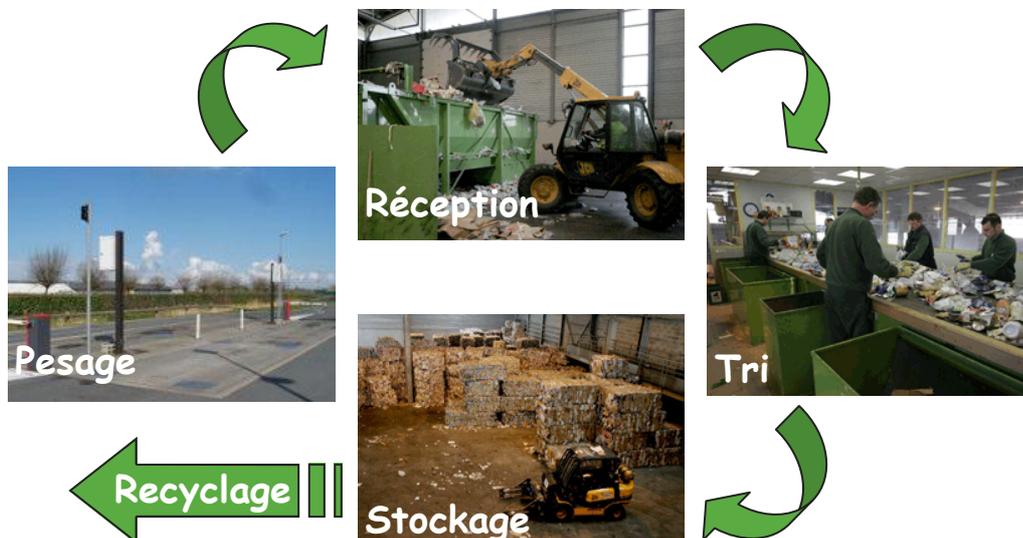
Après être passés dans un ouvreuse de sacs, les déchets sont acheminés sur des tapis et étalés grâce à des poids afin d'éviter de bloquer la chaîne.

Puis ils passent par une première cabine où les valoristes font un tri rapide pour séparer les emballages des indésirables, des films plastiques et des gros cartons.

Ensuite les déchets subissent un tri mécanique en passant par un cribleur à disques qui permet de séparer facilement les déchets creux (bouteilles, tétra, canettes...) des déchets plats (journaux, papiers...). Ces déchets sont dirigés vers des chaînes de tri différentes où les valoristes vont séparer les matériaux par catégorie avec une performance d'affinage d'environ 4 T/h.

Ces différents types de déchets sont stockés dans des alvéoles qui leur sont propres puis sont compressés sous forme de balles pour, enfin, être chargés et transportés par camions vers différents centres de valorisation afin d'y être recyclés. En effet, une fois séparés par type de matériaux, les déchets sont revendus aux filières de valorisation sélectionnées par les collectivités adhérentes.

Cependant, il y a une exception pour le verre qui est bien trié et, de ce fait, il ne passe pas par le centre de tri et il va directement vers son centre de recyclage quelque soit le type de verre (coloré ou non).



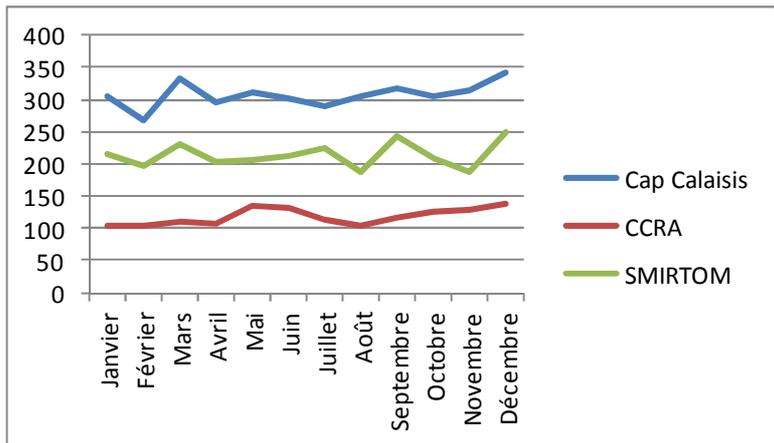


Récapitulatif des tonnages d'emballages en 2011

Mois \ Collectivité	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	Total en tonnes
Janvier	305,53	104,52	215,68	625,73
Février	267,66	102,66	195,4	565,72
Mars	334,32	110,94	229,9	675,16
Avril	295,78	106,74	201,5	604,02
Mai	311,7	135,92	207,42	655,04
Juin	302,86	131,14	211,18	645,18
Juillet	289,3	113,38	226,22	628,9
Août	306,32	103,62	189,26	599,2
Septembre	316,46	116,66	243,76	676,88
Octobre	306,2	125,9	208,5	640,6
Novembre	314,85	130,02	188,88	633,75
Décembre	341,38	139,28	247,8	728,46
Total en tonnes	3692,36	1420,78	2565,5	7678,64

Evolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant au centre de tri en 2011 (tableau)

Au cours de l'année 2011, 7678,64 tonnes de déchets d'emballages ménagers, provenant collectivités adhérentes Cap Calaisis, CCRA et SMIRTOM, sont passées par le centre de tri. On observe ainsi une augmentation de 1,53 % des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2010.

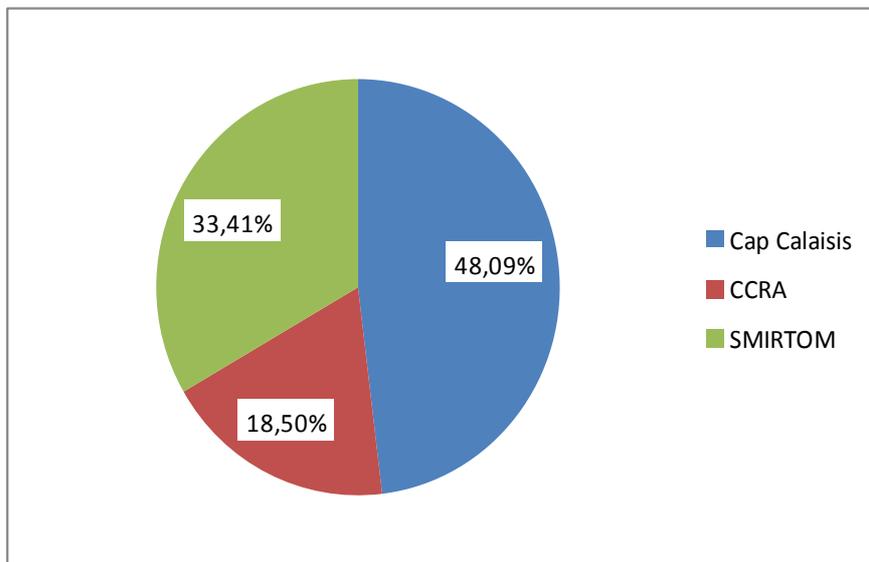


Evolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant au centre de tri en 2011 (graphique)

On observe une diminution des tonnages entre juillet et août qui est sûrement dû à un changement des modes de consommation (produits frais, en vrac, provenant du jardin...) et aux départs en vacances d'une partie de la population. Puis, en septembre, le tonnage entrant augmente, ce qui est probablement dû à la reprise de l'école (achat de matériel scolaire, goûters en parts individuelles...). L'évolution mensuelle de 2011 est sensiblement la même que celle de 2010.



Parts des collectivités par rapport au tonnage entrant



Les parts des collectivités restent globalement constantes par rapport à 2010. On note toutefois une baisse de 2,1 points de la part du SMIRTOM au profit des deux autres (répartition équilibrée).

Les apports de Cap Calais correspondent à presque 50% des apports totaux. Ceci est dû au fait que cette collectivité représente environ 60% de la population totale du SEVADEC, il est donc évident que ses apports sont les plus importants. En deuxième position, on trouve le SMIRTOM avec 33,41% des apports totaux et enfin la CCRA avec 18,5%.

Evolution pluriannuelle des tonnages entrant

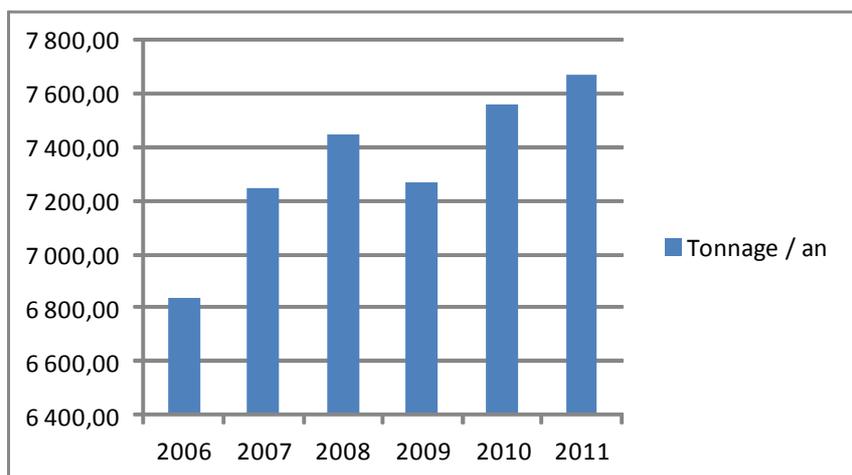
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cap Calais	3 224,84	3 333,42	3 446,79	3 362,42	3 559,82	3 692,36
CCRA	1 240,76	1 402,80	1 407,21	1 315,89	1 325,26	1 420,78
SMIRTOM	2 371,02	2 513,74	2 596,95	2 593,65	2 677,52	2 565,5
Total en tonnes	6 836,62	7 249,96	7 450,95	7 271,96	7 562,60	7 678,64
Evolution par rapport à l'année précédente (en %)	/	+6,05 %	+2,77 %	-2,4 %	+4 %	+1,53 %

Après une baisse des tonnages en 2009, les collectivités ont connu une reprise de la production des emballages sur leur territoire en 2010 qui s'est poursuivie en 2011. En effet, on observe des hausses de 290,64 tonnes entre 2009 et 2010 et de 116,04 tonnes entre 2010 et 2011. Pour la période 2009-2011, la hausse a été d'environ 5,59%. Cet accroissement des tonnages est dû à une reprise économique timide après la crise de 2008.

Au niveau des collectivités, Cap Calais a vu son tonnage augmenter de 3,72% entre 2010 et 2011. La hausse la plus spectaculaire est à mettre au crédit de la CCRA : + 7,21%. A l'inverse, le tonnage du SMIRTOM a baissé de 4,18 %.



Evolution du tonnage d'emballages entrant au SEVADEC entre 2006 et 2011



Ce graphique nous montre bien qu'après une légère baisse en 2009 due à la crise, la consommation d'emballages a repris en 2010 et 2011.

On observe cependant un léger ralentissement de la hausse de celle-ci pour l'année 2011 par rapport aux années précédentes de hausse (respectivement +6,05 %, +2,77 % et +4 % pour 2007, 2008 et 2010 mais seulement +1,53 % pour 2011).

Evolution pluriannuelle des ratios de tonnages

	2008	2009	2010	2011
Cap Calaisis	34,52	33,67	36,28	37,64
CCRA	57,72	53,97	51,33	54,30
SMIRTOM	79,1	76,08	72,27	67,56
SEVADEC	47,44	45,93	46,98	47,33
Moyenne nationale (en kg/hab/an)	44,5	47,5	43,4	Indisponible

Le faible ratio obtenu par Cap Calaisis s'explique par le fait que les papiers et les journaux des habitants de la ville de Calais ne sont pas mis dans le bac à emballages mais directement dans le bac à fermentescibles.

On observe, entre 2010 et 2011, une diminution du ratio du SMIRTOM de 4,71 kg/habitant/an. Cette réduction du ratio depuis 2008 est due à la fois à la réduction des déchets produits par les habitants mais également au fait que le SMIRTOM a modifié son système de collecte (plus que 2 fois par mois pour les emballages).

A l'inverse, les ratios du Cap Calaisis et de la CCRA augmentent respectivement, entre 2010 et 2011, de 1,36 et 2,97 kg. Au final, la hausse global du tonnage pour le SEVADEC reste modérée : + 0,35 kg.

Récapitulatif des tonnages triés en 2011

On remarque qu'il existe une différence entre le tonnage entrant et celui trié réellement. Le tonnage trié correspond au tonnage entrant auquel on retire la freinte. La freinte correspond à une perte de poids du produit due à sa transformation. L'exemple le plus concret est celui des bouteilles plastiques qui peuvent encore contenir du liquide. Lors du stockage, du tri et du compactage, le liquide s'évapore ou s'échappe de la bouteille, ce qui entraîne une baisse de sa masse.

Ainsi, la freinte peut être liée à :

- la variation d'humidité entre les flux entrants et les matériaux sortants
- l'évaporation, non mesurable correspond aux poussières, aux envols, aux pertes d'eau, etc...
- l'écart de pesée entre les tonnages entrants et sortants au niveau du pont à bascule (+/- 20kg).

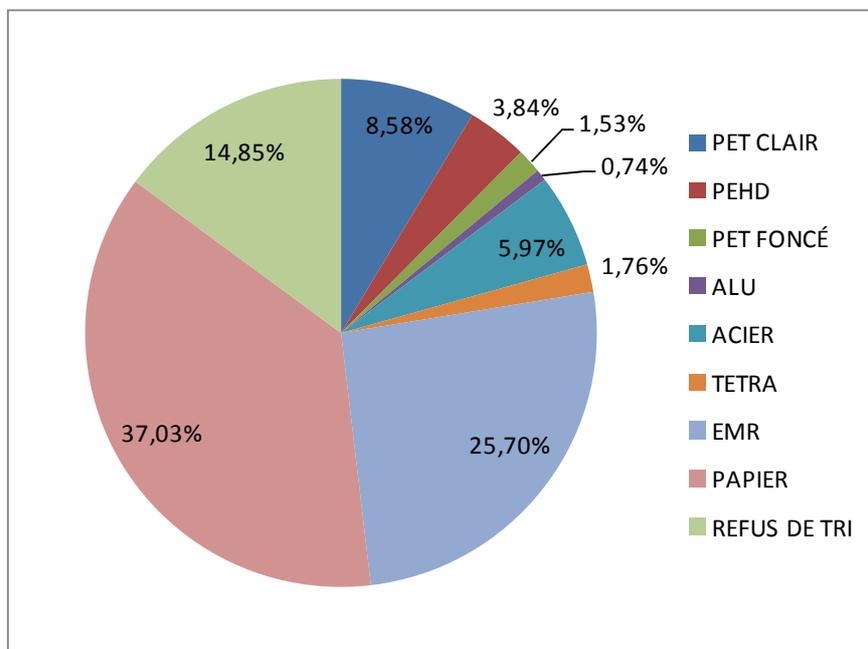
Tonnages des matériaux triés par collectivité en 2011

	PET CLAIR	PEHD	PET FONCÉ	ALU	ACIER	TETRA	EMR	PAPIER	REFUS	Total en tonnes
Cap Calaisis	375,16	161,42	62,51	25,42	245,9	73,08	1 101,38	894,35	569,82	3509,04
SMIRTOM	79,89	33,5	21,69	19,81	57,25	16,25	259,53	698,01	178,38	1364,31
CCRA	173,57	86,49	27,76	9,32	134,14	39,81	521,34	1120,54	338,96	2451,93
TOTAL en tonnes	628,62	281,41	111,96	54,55	437,29	129,14	1 882,25	2712,9	1087,16	7325,28





Répartition des matériaux valorisés en 2011



La majorité des matières entrantes est constituée de papiers/journaux à hauteur de 37,03% et d'EMR (Emballages Ménagers Récupérés en carton) avec 25,70%. Les autres emballages valorisables représentent 22,42% du total. Le refus de tri est quant à lui de 14,85%.

Ratio des matériaux triés en 2011

	PET CLAIR	PEHD	PET FONCÉ	ALU	ACIER	TETRA	EMR	PAPIER	Ratio kg/hab/an pour la population totale
Cap Calaisis	3,82	1,65	0,64	0,26	2,51	0,75	11,23	9,12	29,97
CCRA	3,05	1,28	0,83	0,76	2,19	0,62	9,92	26,68	45,33
SMIRTOM	4,57	2,28	0,73	0,25	3,53	1,05	13,73	29,51	55,64
Ratio kg/hab/an pour la population totale	3,87	1,73	0,69	0,34	2,7	0,8	11,6	16,72	38,45

On peut noter une très légère augmentation du ratio du SEVADEC par rapport à 2010 (38,27 kg/habitant/an en 2010 : + 0,18 kg en 2011). Le ratio du papier est en accord avec les valeurs nationales (entre 15 et 25 kg/hab/an) avec 16,72 kg/habitant/an, de même pour les EMR (entre 7 et 15 kg/hab/an) avec 11,6 kg/habitant/an.



Les refus de tri correspondent à des erreurs de tri de la part des citoyens. Ces déchets ont été dirigés, en partie, vers une chaîne de combustible solide de récupération (CSR) afin d'y être valorisés en combustible pour les cimenteries, mais également en centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de classe 2.

	Refus de tri (tonnes)	Refus de tri (%)	Ratio du refus de tri (kg/hab/an)
Cap Calaisis	569,82	15,43%	5,78
CCRA	178,38	12,55%	6,86
SMIRTOM	338,96	13,23%	9,03
SEVADEC	1 087,15	14,16%	6,71

Tonnages des matières non valorisables

Depuis 2006, on note une baisse du refus de tri. En seulement 5 ans, Cap Calaisis a vu son refus de tri diminuer de 14,71 points de pourcentage, passant de 30,14% à 15,43%. De la même façon, le taux du refus de tri de la CCRA passe de 21,91% en 2006 à 12,55% en 2011, soit une baisse de plus de 9,36 points. Le taux du SMIRTOM est également en baisse entre 2009 et 2011, passant de 17,04% à 13,23% (-3,83 points). Globalement, le taux de refus pour les 3 collectivités a connu une nette baisse entre 2006 et 2011, passant de 18,82% à 14,16% (-4,66 points).

	Refus de tri (tonnes)	Refus de tri (%)	Ratio du refus de tri (kg/hab/an)
2006	1 286,74	18,82%	8,19
2007	2 222,79	30,66%	14,15
2008	1 457,86	19,57%	9,28
2009	1 310,64	18,02%	8,28
2010	1 360,95	18,00%	8,46
2011	1 087,15	14,16%	6,71



Evolution pluriannuelle du ratio de refus de tri

Les améliorations en termes de ratios de refus de tri entre 2010 et 2011 montrent que le tri s'améliore de jour en jour grâce aux actions de sensibilisation que réalisent le SEVADEC et les collectivités adhérentes. Il convient de souligner toutefois que, depuis 2011, les plastiques durs ne font plus l'objet d'un refus de tri et sont mélangés aux PEHD, ce qui a pour effet de baisser mécaniquement le ratio de refus par habitant. Notons enfin que le ratio du SEVADEC reste très en-dessous de la moyenne nationale qui se situe autour de 11,5 kg/hab/an.



Tonnages d'emballages pour Terre des 2 Caps



En 2008, suite à un appel d'offres de la Terre des 2 Caps, le SEVADEC a remporté le marché du tri des déchets pour ce territoire. La Terre des 2 Caps n'étant pas une collectivité adhérente au SEVADEC, ses données sont donc présentées de manière séparée.

	Tonnage entrant
Janvier	124,24
Février	107,4
Mars	143,64
Avril	144,04
Mai	137,18
Juin	137,3
Juillet	140,4
Août	159,62
Septembre	154,5
Octobre	122,4
Novembre	147,24
Décembre	136
Total	1653,96



Tonnages mensuels entrant au centre de tri et provenant de la Terre des 2 Caps

On remarque une légère augmentation, entre 2010 et 2011, du tonnage entrant provenant de la Terre des 2 Caps : +0,71% (2010 : 1642,24 tonnes).

Tonnages triés provenant de la Terre des 2 Caps en 2011

	PET CLAIR	PEHD	PET FONCÉ	ALU	ACIER	TETRA	EMR	PAPIER	REFUS	Total
Terre des 2 Caps	115,2	48,43	19,77	4,09	72,04	20,51	387,33	711,42	206,22	1585,01

On a un tonnage entrant de 1653,96 tonnes et un tonnage trié de 1585,01, soit une freinte de 68,95 tonnes.

Refus de tri pour la Terre des 2 Caps en 2011

	Refus de tri (tonnes)	Refus de tri (%)	Ratio du refus de tri (kg/hab/an)
Terre des 2 Caps	206,22	13,01%	10,03

On a une diminution importante du tonnage de refus de tri par rapport à 2010 (-21,77%). Le ratio est lui aussi en baisse entre 2010 et 2011 : -2,79 kg/habitant/an. Cela montre une nette volonté des habitants de mieux trier leurs déchets.



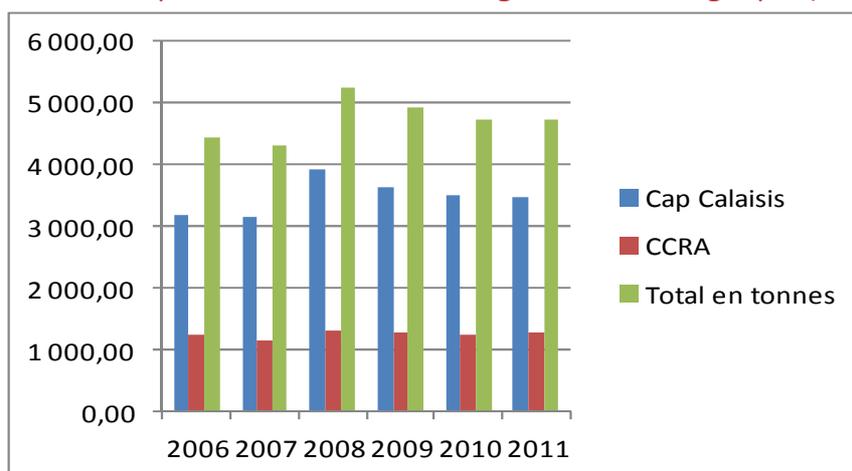
Le tonnage en verre

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cap Calaisis	3 198,28	3 150,16	3 930,79	3 650,37	3 512,66	3458,91
CCRA	1 254,02	1 162,90	1 321,76	1 293,56	1 233,18	1278,37
Total en tonnes	4 452,30	4 313,06	5 252,55	4 943,93	4 745,84	4737,28

Evolution pluriannuelle des tonnages en verre par collectivité (tableau)

Le verre transite par un quai, situé sur la plate-forme du centre de tri, sur lequel est réceptionné la collecte de verre en porte-à-porte et en apport volontaire provenant du Cap Calaisis et de la CCRA (voir tableau des tonnages annuels ci-dessus).

Evolution pluriannuelle des tonnages de verre (graphique)



L'augmentation du tonnage de verre à partir de l'année 2008 est due au fait que les communes de Marck et Coulogne viennent déposer leur verre au SEVADEC depuis le 1er janvier 2008. On observe en 2011, par rapport à 2010, une stabilisation du tonnage en verre arrivant sur la plate-forme du centre de tri.

Ratios pour le verre en 2011

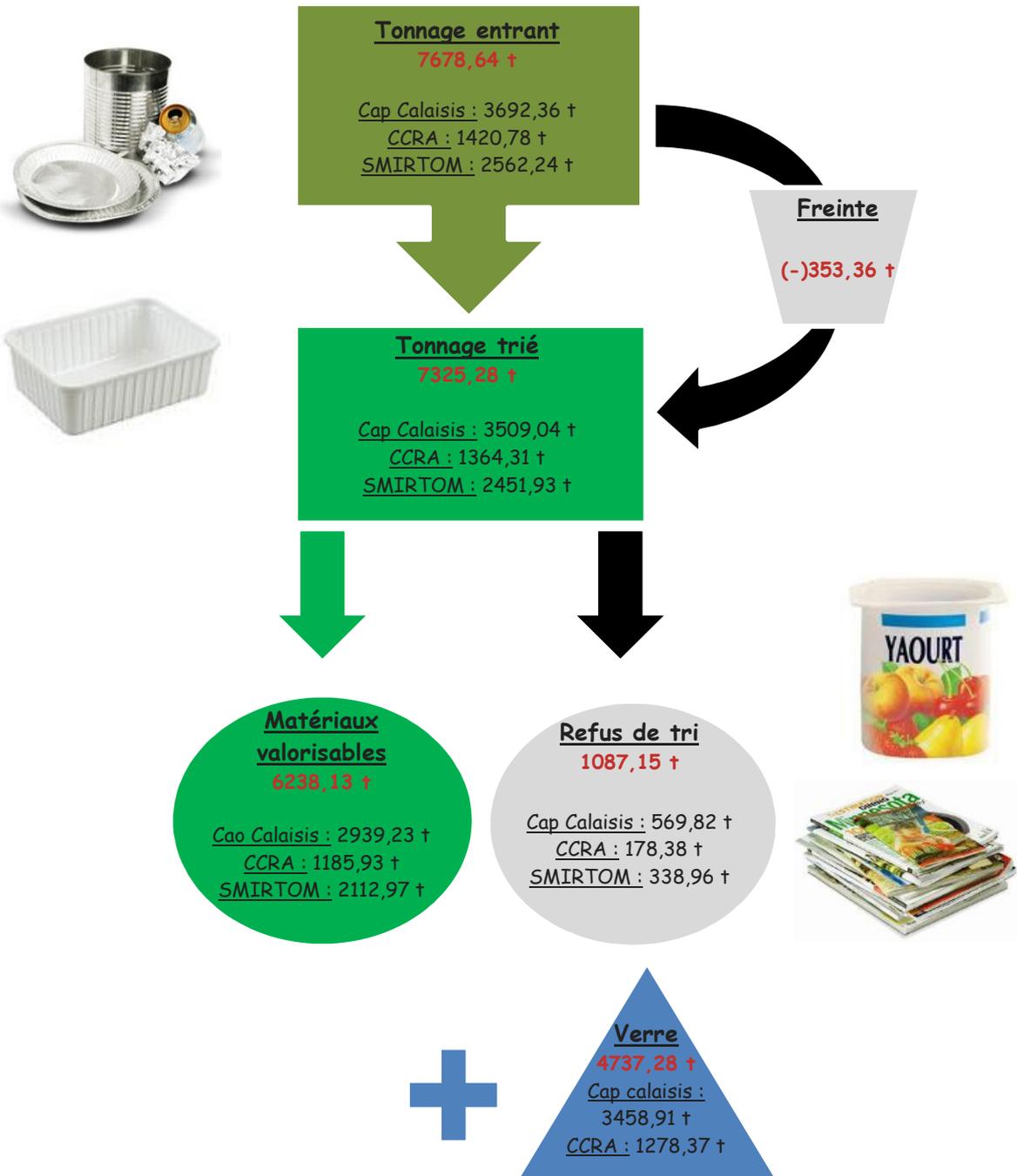
	Ratio (kg/hab/an)
Cap Calaisis	35,26
CCRA	48,86
SEVADEC	38,13
MOYENNE NATIONALE (kg/hab/an)	29

Par rapport à 2010, on note une hausse du ratio du tonnage de verre pour la CCRA (2010 : 46,69 kg, +2,17 kg en 2011) et une stagnation de ce ratio pour le Cap Calaisis (2010 : 35,3 kg). Pour le territoire du SEVADEC, l'évolution a été positive avec une hausse de 0,45 kg par habitant entre 2010 et 2011.

Ces chiffres positifs placent la CCRA et le Cap Calaisis largement au-dessus de la moyenne nationale (+19,86kg/hab/an pour la CCRA et +9,13 kg/hab/an pour Cap Calaisis).



Schéma synthétique de la réception des emballages (verre compris) par le SEVADEC



Le bon tri est désormais bien ancré dans les habitudes des habitants du territoire du SEVADEC. Ceci montre un engagement croissant pour la protection de l'environnement.

En 2011, 12 412,66 tonnes d'emballages (verre inclus) ont été réceptionnées, soit 1,09 % de plus qu'en 2010.



Le recyclage



Recycler, c'est préserver. Chaque tonne d'emballages et de papiers triée est synonyme de matières premières naturelles économisées : la bauxite pour l'aluminium, le bois pour le papier, le fer pour l'acier, le pétrole pour le plastique...



Seront transformées en :
papier essuie-tout,
papier toilette,
nappe en papier...



Recycler les briques alimentaires, c'est avant tout «consommer» moins d'arbres.



Le verre est recyclable à l'infini sans perte de qualité. Il sera purifié, broyé et transformé en cristaux (calcin), puis moulé afin de redevenir une bouteille neuve.



Recycler le verre permet d'économiser de la silice (c'est un minéral), notamment du sable



L'acier est recyclable à l'infini.



**Recycler l'acier économise le minerai de fer.
Recycler l'aluminium économise le minerai de bauxite.**



Le papier et le carton sont recyclables, ils redeviennent du papier journal, du carton... Ils sont transformés en pulpe (puisqu'ils sont plongés dans l'eau puis broyés, essorés, séchés,...) ils renaissent à nouveau sous la forme d'origine.



Le papier et le carton ne peuvent être recyclés indéfiniment, car les fibres de bois perdent de leur qualité.

Recycler le papier et le carton, permet d'économiser du bois et donc de limiter l'abattage d'arbres.



Regroupées selon leur nature, les matières plastiques sont lavées, broyées, et transformées en granulés et en pailettes.

Les emballages en PEHD deviendront de nouveaux objets (tube d'irrigation, gaine de câble...)
Les emballages en PET deviendront notamment des fibres, et permettront la réalisation des objets, tels que : des couettes, de la moquette acoustique, ampoules (préformes pour recréer des bouteilles), mais aussi du tissu polaire.



Bien que différents, PET et le PEHD ont un point commun, il s'agit de matières artificielles, dérivées du pétrole.

Recycler le plastique permet de faire des économies de pétrole.

Les 8 déchèteries HQE

Le SEVADEC exploite en régie un réseau de 8 déchèteries qui ont réceptionné, en 2011, près de **20 971 tonnes de déchets**.

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où les particuliers et les entreprises peuvent déposer leurs déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères au porte-à-porte. Ces déchets sont collectés de façon sélective dans divers conteneurs.

La création et l'exploitation de déchèterie s'inscrivent dans la politique de gestion des déchets définie à l'échelle européenne, qui instaure l'implantation d'**une déchèterie à moins de 10 min de chaque habitant** du territoire du syndicat. Cet objectif a été atteint en 2009 avec la mise en service de la dernière déchèterie situé à Licques (29 octobre 2009) qui monte à 8 le nombres de déchèteries gérées par le SEVADEC.

Les déchèteries présentent de **nombreux avantages** en ce qui concerne la **protection de l'environnement** :

- elles limitent le développement des dépôts sauvages
- elles limitent les risques de pollution des sols et des eaux (rivières et nappes phréatiques)
- elles orientent les différentes catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées
- elles développent le recyclage et la valorisation des déchets.



Les déchets acceptés dans les déchèteries sont :

- | | |
|--|-------------------------------|
| • les déchets verts | • gravats |
| • les huiles végétales | • DEEE |
| • batteries | • divers (tout venant) |
| • cartons | • métaux |
| • bois | • DMS |
| • les piles | • DASRI |
| • les pneus | • radiographies médicales |
| • les cartons | • les déchets amiantés |
| • cartouches d'imprimantes et capsules Nespresso | • lampes à économie d'énergie |
| • textiles (bornes) | • néons |



Un maximum de ces déchets est destiné au recyclage afin de réduire fortement l'enfouissement :

- | | |
|--|---|
| • les déchets verts : valorisation agronomique et énergétique (CVO + Compostage) | • les gravats : valorisation en sous-couche routière |
| • les huiles végétales : valorisation agronomique et énergétique | • les DEEE : démantèlement, réparation, réemploi |
| • les piles et batteries : démantèlement | • les métaux : valorisation matière |
| • les cartons: valorisation matière (centre de tri) | • les DMS : incinération, raffinage des huiles de vidanges... |
| • le bois: broyage puis pressage en aggloméré | • les déchets amiantés : centre de stockage des déchets ultimes de classe 2 (dans des alvéoles spécifiques) |
| • les encombrants : chaîne CSR et centre de stockage des déchets ultimes de classe 2 | |

Fin 2011, des bornes ont été mises en place dans toutes les déchèteries afin de récupérer des textiles valorisables (notamment sous forme d'isolant) en partenariat avec Le Relais et Ecotextile.

Depuis 2010, des badges d'accès aux déchèteries ont été mis en place pour les particuliers et les professionnels.



Le réseau des déchèteries

Localisation

MONOD

Rue Jacques-Monod (Calais est)
62 100 Calais
Tél. 03 21 96 57 89



EPINAL

Rue d'Épinal, plaine de la calenderie
62 100 Calais
Tél. 03 21 85 61 86



AUDRUICQ

Rue Carnot
62370 Auduicq
Tél. 03 21 36 64 17



GUINES

Zone d'activités économiques du
Moulin-à-Huile (route d'Andres)
62 340 Guînes
Tél. 03 21 82 57 14



LOUCHES

Sur la D225 à la sortie d'Autingues
62 610 Louches
Tél. 03 21 97 57 31



OYE-PLAGE

Route du Pont-d'Oye
62 215 Oye-plage
Tél. 03 21 85 47 28



LICQUES

7 voie communale
62 850 LICQUES
Tél. 03 21 00 24 16



PEUPLINGUES

Chemin RD 243
62 231 Peuplingues
Tél. 03 21 85 52 24





Tonnages entrant dans les déchèteries

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total en tonnes
Calais Ouest	328,93	352,05	574,49	620,20	559,81	458,32	532,50	691,87	546,85	569,45	489,19	361,36	6085,02
Monod	251,17	278,69	515,26	633,79	531,36	464,87	495,93	570,80	421,97	438,58	357,61	284,15	5244,18
Peuplingues	52,34	78,22	112,73	141,43	95,66	73,83	98,85	144,52	106,84	85,73	80,56	53,12	1123,83
Audruicq	109,67	102,65	162,01	159,11	172,59	154,13	198,82	250,43	195,96	159,48	114,40	105,02	1884,26
Oye-Plage	80,09	99,29	108,30	118,42	97,10	100,12	152,97	140,57	139,72	127,97	106,25	88,18	1359,00
Licques	31,02	31,09	52,39	54,61	65,50	55,40	59,06	88,45	63,22	55,27	40,65	33,07	629,71
Guînes	140,22	153,07	232,48	297,48	263,04	249,72	297,51	350,86	286,22	260,59	195,08	152,56	2878,84
Louches	116,10	125,78	149,44	180,59	141,64	138,53	164,01	234,55	184,47	140,93	123,13	95,11	1794,27
Total en tonnes	1109,54	1220,84	1907,11	2205,63	1926,70	1694,91	1999,65	2472,06	1945,24	1837,99	1506,87	1172,57	20999,11

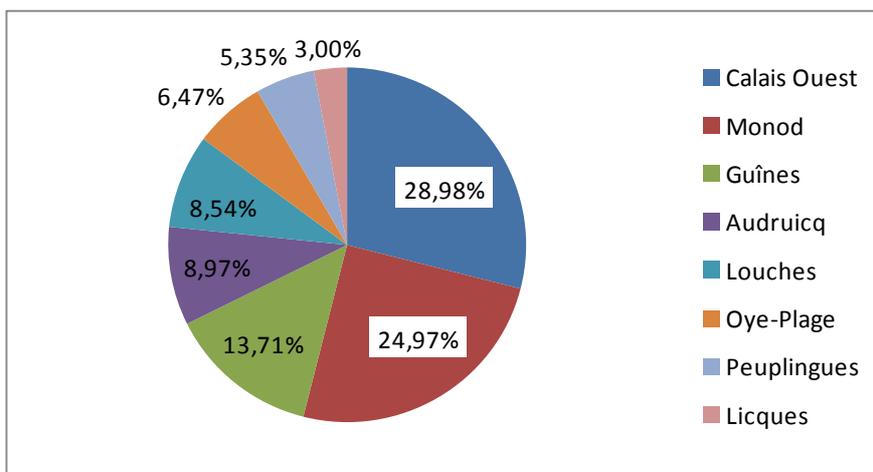
Tonnages collectés par mois et par déchèterie en 2011

En 2011, ce sont environ 20999,11 tonnes de déchets qui ont été réceptionnées sur l'ensemble des déchèteries, soit une baisse de 9,42 % par rapport en 2010.

Cependant, on observe une augmentation importante des tonnages de Licques (+ 10,49 %) expliquée par sa récente mise en fonction (la hausse était déjà perceptible entre 2009 et 2010). On observe une augmentation des tonnages pour Calais Monod également (+ 1,92 %).

Les autres déchèteries, quant à elles, voient leurs tonnages entrant baisser respectivement de 8,24 %, 3,33 %, 7,96 %, 29,43 %, 13,77 % et 24,04 % pour Calais Ouest, Peuplingues, Audruicq, Oye-Plage, Guînes et Louches.

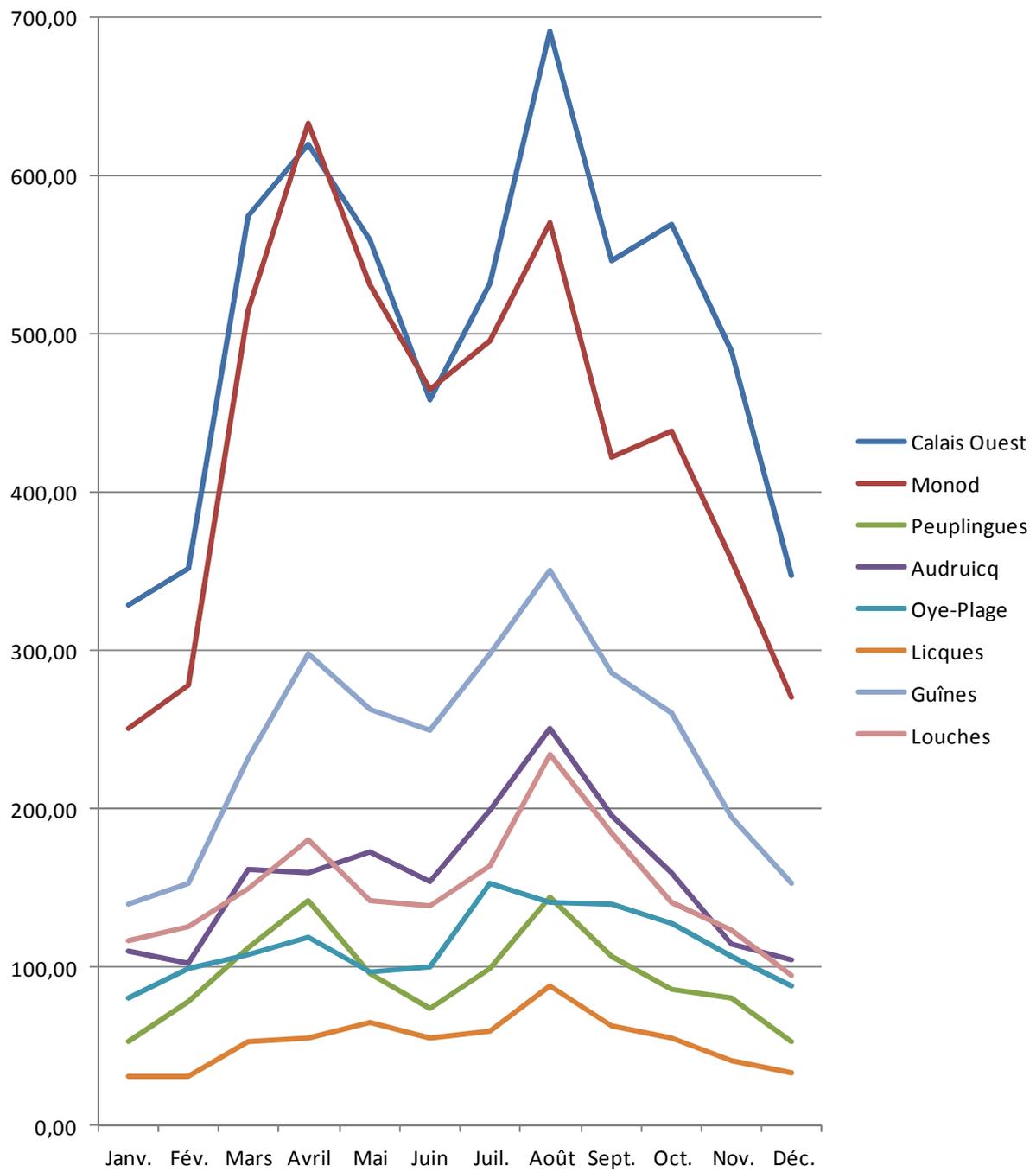
Répartition des tonnages collectés par déchèterie en 2011



Les déchèteries de Calais (Monod et Toul) représentent 53,95 % du tonnage annuel par rapport à l'ensemble du réseau. Comme en 2010, c'est la déchèterie de Calais Ouest qui a récolté le plus de déchets en 2011 avec une part de 28,98 %, suivie par celles de Monod avec 24,97 % et de Guînes avec 13,71 %. Chacune des 5 autres déchèteries pèsent pour moins de 10 % du tonnage annuel collecté.



Evolution mensuelle des tonnages collectés par déchèterie en 2011



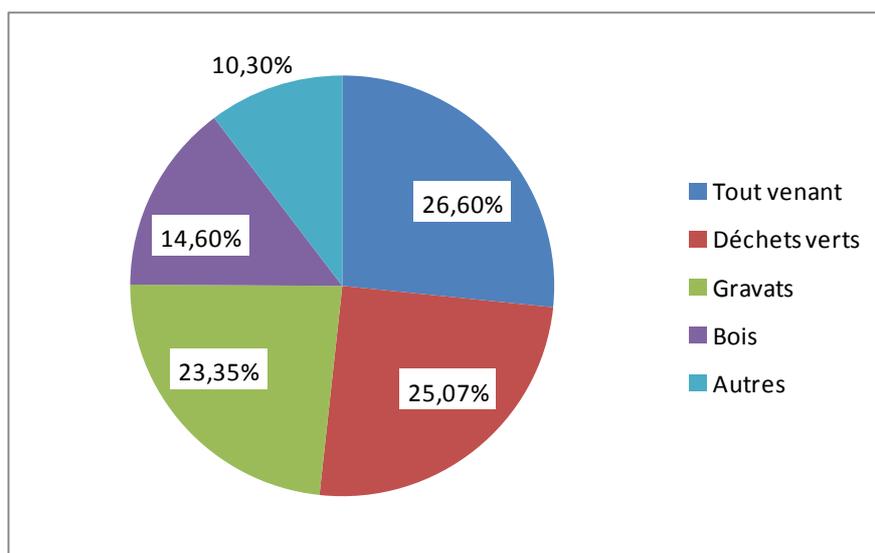
On observe des tonnages mensuels pratiquement proportionnels à ceux de 2010. Ainsi, il y a une augmentation des tonnages en période estivale qui est due à l'augmentation des apports en déchets verts. On note également un pic au mois d'avril 2011 qui confirme celui de 2010 à la même période et, au contraire, un mois de juin 2011 où les tonnages collectés ont connu une baisse inédite par rapport à 2010.



Tonnages par type de déchets

Matière	Total en tonnes pour 2010	Part 2010 (en %)	Total en tonnes pour 2011	Part 2011 (en %)	Evolution 2010-2011 (en tonnes)	Evolution de la part (en points de %)
Piles	4,627	0,02%	4,58	0,02%	0	0
DMS	220,71	0,95%	188,95	0,90%	-31,76	-0,05%
Métaux	830,81	3,58%	875,32	4,17%	44,51	0,59%
Tout venant	6269,38	27,04%	5585,4	26,60%	-683,98	-0,44%
Gravats	6256,6	26,99%	4904,3	23,35%	-1352,3	-3,64%
Bois	3035,42	13,09%	3064,86	14,60%	29,44	1,51%
Cartons	535,44	2,31%	454,22	2,16%	-81,22	-0,15%
Fibro	172,62	0,74%	105,64	0,50%	-66,98	-0,24%
Pneus	64	0,28%	91,99	0,44%	27,99	0,16%
DEEE	440,166	1,90%	422,11	2,01%	-18,06	0,11%
Batteries	28,877	0,12%	18,55	0,09%	-10,33	-0,03%
Huiles végétales	13,62	0,06%	7,48	0,04%	-6,14	-0,02%
DASRI	6,55	0,03%	11,87	0,06%	5,32	0,03%
Déchets verts	5304,41	22,88%	5263,84	25,07%	-40,57	2,19%
Total en tonnes	23183,23	100%	20999,11	100%	-2184,12	/

En 2011, on a récolté 20 999,11 tonnes de déchets dont la majorité est composée de tout venant (5585,40 t), de déchets verts (5263,84 t), de gravats (4904,30 t) et de bois (3064,86 t). Ces matières représentent 89,62 % du total collecté.



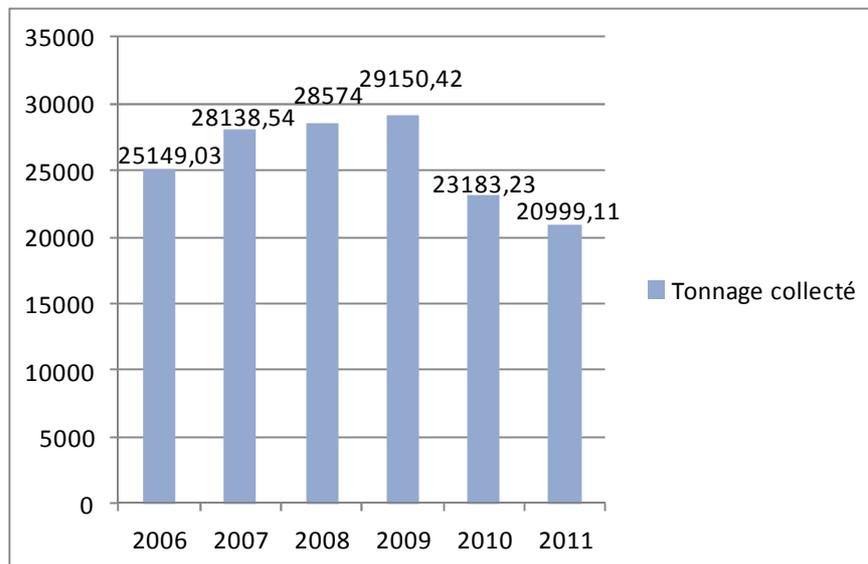
Répartition des différents types de déchet dans le total collecté



Evolution des principaux tonnages

	Tonnages 2006	Tonnages 2007	Tonnages 2008	Tonnages 2009	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evolution 2006-2011 (en %)
DMS	140,05	197,48	204	220,26	220,71	188,95	34,92%
Métaux	845,55	744,04	673,8	998,48	830,81	875,32	3,52%
Déchets verts	4936,45	5762,09	5630,67	6174,17	5304,41	5263,84	6,63%
Divers	5974,82	6732,58	7070	7392	6269,38	5585,40	-6,52%
Gravats	9625,7	10276,2	9792,71	9749,69	6256,6	4904,30	-49,05%
Bois	3077,03	4043,21	4060,97	3228,65	3035,42	3064,86	-0,40%
Fibro	244,52	251,93	248,88	218,66	172,62	105,64	-56,80%

Entre 2006 et 2011, on observe de fortes variations pour les tonnages des principaux déchets. Ainsi il y a eu, en 5 ans, une baisse de plus de moitié du tonnage de fibro (-56,80 %) et de 49,05 % pour les gravats. A l'inverse, les déchèteries collectent aujourd'hui bien plus de DMS qu'en 2006 (+34,92 %).



Remarque

En 2011, des gravats ont été fournis aux particuliers qui en ont fait la demande à hauteur de 1500 tonnes. Ces tonnages ne sont pas pris en compte dans le bilan des déchèteries (pour 2011 comme pour les années précédentes) afin de faciliter les comparaisons pluriannuelles.

Evolution pluriannuelle du tonnage total collecté

Le nombre croissant de déchèteries encourage la population à se déplacer plus facilement pour mettre leurs déchets en déchèteries. Cependant, en 2011 (comme en 2010), le tonnage collecté a beaucoup diminué (-9,42 %). Cette baisse est vraisemblablement due aux limitations de tonnages pour les particuliers (5m³ par badge par mois) et à la facturation, depuis le 1er janvier 2011, des tonnages de déchets pour les professionnels qui se dirigent donc davantage vers des déchèteries privées.



Evolution des ratios

	Ratio (kg/hab/an)
SEVADEC	129,42
Moyenne française	170



Le ratio du SEVADEC a diminué de 14,58 kg/hab/an entre 2010 et 2011, restant ainsi nettement en-dessous de la moyenne nationale. Une remarque : le ratio du SEVADEC hors gravats (ratio en vigueur pour les statistiques de l'ADEME) est de 99,21 kg/hab/an.

Evolution pluriannuelle du ratio du SEVADEC pour les principaux types de déchet

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2006-2011 (en kg/hab/an)
DMS	0,9	1,26	1,31	1,39	1,37	1,16	+0,26
Métaux	5,41	4,76	4,31	6,34	5,16	5,40	-0,01
Déchets verts	31,62	36,89	36,05	39,21	32,95	32,45	+0,83
Tout venant	38,26	43,11	45,27	46,95	38,95	34,43	-3,83
Gravats	61,63	65,8	62,7	61,93	38,87	30,23	-31,40
Bois	19,7	25,89	20,25	20,5	18,8	18,89	-0,81
Fibro	1,57	1,61	1,59	1,3	1,07	0,65	-0,92

De manière générale, on peut noter que les ratios des principaux types de déchets ont baissé entre 2006 et 2011 (sauf pour les DMS et les déchets verts avec une faible hausse). Entre 2010 et 2011, la tendance baissière se confirme avec notamment des chutes de 8,64 et 4,62 du ratio respectivement pour les gravats et le tout venant. On observe également, entre 2010 et 2011, une baisse de plus de 39 % du ratio de fibro. Les autres déchets stagnent globalement aussi bien pour la période 2006-2011 que pour la période 2010-2011.

Le recyclage

Le SEVADEC s'efforce à recycler un maximum les déchets provenant des déchèteries afin de préserver les ressources naturelles en passant des contrats avec des repreneurs. Seuls les déchets amiantés sont destinés au CSDU et CSR. Les déchets verts et les huiles sont traités par méthanisation. Le surplus de déchets verts, durant la période estivale, va quant à lui en compostage chez Adri-compost. Le papier-carton va au centre de tri du SEVADEC. Le bois est recyclé par Opale Environnement pour donner des plaques en aggloméré. Les gravats sont utilisés comme sous couches routières par Eurovia. Les DEEE sont démantelés et/ou réparés en vue d'un recyclage. Les batteries sont traitées par Chimirec-Norec au même titre que les huiles minérales et les DMS (peintures, solvants...) afin d'être recyclés. Les piles sont recyclées par Screlec.





Fréquentation des déchèteries en 2011

Fréquentations mensuelles par catégories en 2011

	Associations	Collectivités	Particuliers	Professionnels	Total
Janv.	56	127	6936	186	7305
Fév.	75	148	8321	73	8617
Mars	81	182	12180	88	12531
Avril	71	154	13840	107	14172
Mai	104	188	12180	88	12560
Juin	78	176	10638	80	10972
Juil.	120	141	13831	65	14157
Août	100	143	15802	58	16103
Sept.	115	201	14394	76	14786
Oct	84	150	12473	77	12784
Nov.	70	163	9766	176	10175
Déc.	92	116	8232	62	8502
Total	1046	1889	138593	1136	142664

En 2011, les 8 déchèteries du SEVADEC ont fait l'objet de 142 664 fréquentations. On constate que celles-ci sont majoritairement fréquentées par des particuliers (plus de 97 %).
La fréquentation est plus élevée en période estivale du fait des dépôts de déchets verts plus importants.

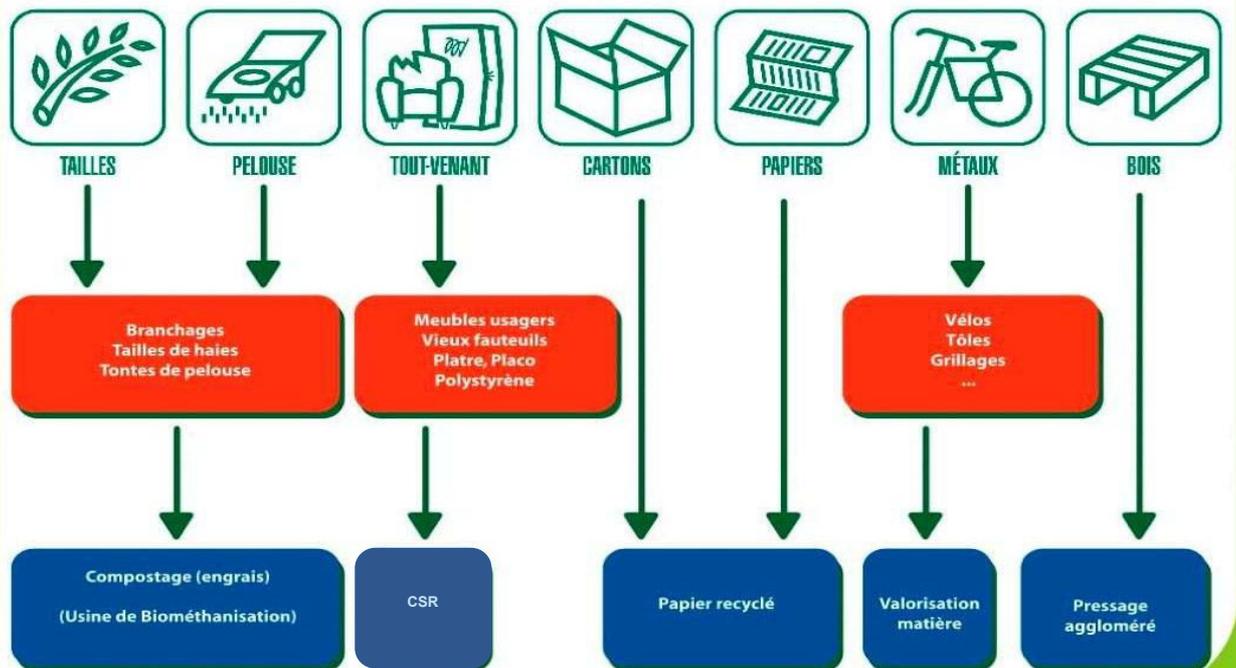
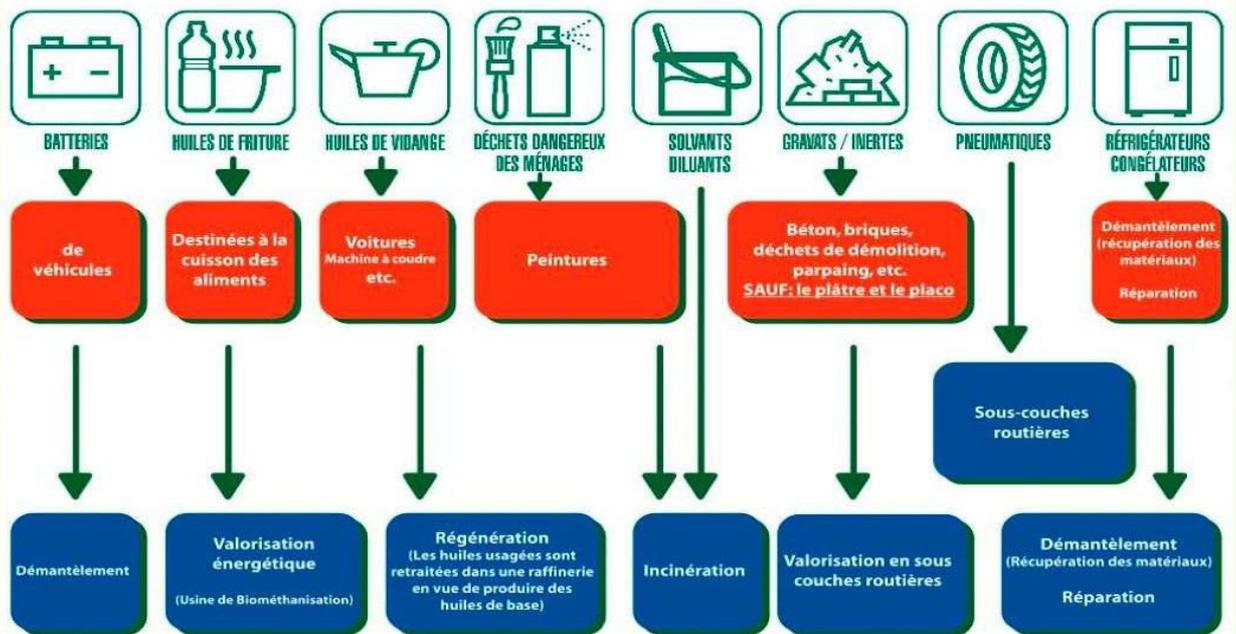
Fréquentations mensuelles par déchèterie en 2011

	Audruicq	Monod	Toul	Guînes	Licques	Louches	Oye-Plage	Peuplingues	Total
Janv.	1035	1910	1749	578	251	787	702	293	7305
Fév.	1128	2293	2161	687	256	974	776	342	8617
Mars	1613	3862	2673	984	347	1345	1226	481	12531
Avril	1832	4507	2969	1035	443	1412	1435	539	14172
Mai	1737	3802	2719	988	475	1214	1162	463	12560
Juin	1183	3238	2456	867	361	1313	1116	438	10972
Juil.	1584	3976	2945	1425	615	1631	1403	578	14157
Août	2295	4490	3577	1410	680	1828	1246	577	16103
Sept.	2029	4029	3093	1695	492	1518	1372	558	14786
Oct	1544	3877	2619	1170	471	1306	1261	536	12784
Nov.	1143	2967	2036	1211	334	1106	942	436	10175
Déc.	1254	2256	1741	1180	145	861	739	326	8502
Total	18377	41207	30738	13230	4870	15295	13380	5567	142664

On constate que la déchèterie la plus fréquentée est celle de Monod (28,88%). Monod et Toul (21,55% pour cette dernière) représentent à elles deux plus de 50% de la fréquentation totale des déchèteries. Suivent ensuite Audruicq (12,88%), Louches (10,72%), Oye-Plage (9,38%), Guînes (9,27%), Peuplingues (3,90%) et enfin Licques (3,41%).



LE DEVENIR DES DECHETS DEPOSES DANS LES DECHETERIES DU SEVADEC



Une année fructueuse pour le CVO

Mise en service en mars 2007, l'usine de biométhanisation permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés fermentescibles (restes de repas, déchets verts, huiles et graisses...).



La technique de biométhanisation est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Elle aboutit à la formation de plusieurs éléments:

- **un mélange gazeux combustible appelé « biogaz »** : il correspond à environ 11 à 15% de la masse initiale de déchets. Il est transformé en électricité et en chaleur.
- **un résidu organique appelé « digestat »** : il correspond à environ 30 à 60% de la masse initiale de déchets. Il est traité pour donner du compost
- **un résidu liquide appelé « jus »** : il correspond à environ 20 à 40% de la masse initiale de déchets. Une étude est menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).

La biométhanisation a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le compost produit est ensuite valorisé en milieu agricole et aussi au niveau des particuliers (distribution gratuite lors de journées portes ouvertes par exemple). Tant dit que le biogaz est envoyé prioritairement vers le groupe électrogène couplé à un système de cogénération pour produire de l'électricité et de la chaleur à l'aide d'une chaudière.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter à terme 28000 t/an :

- **27000 tonnes de biodéchets** (fermentescibles + déchets verts) issus de la collecte sélective des ménages et des apports volontaires des déchèteries
- **1000 tonnes de graisses alimentaires.**

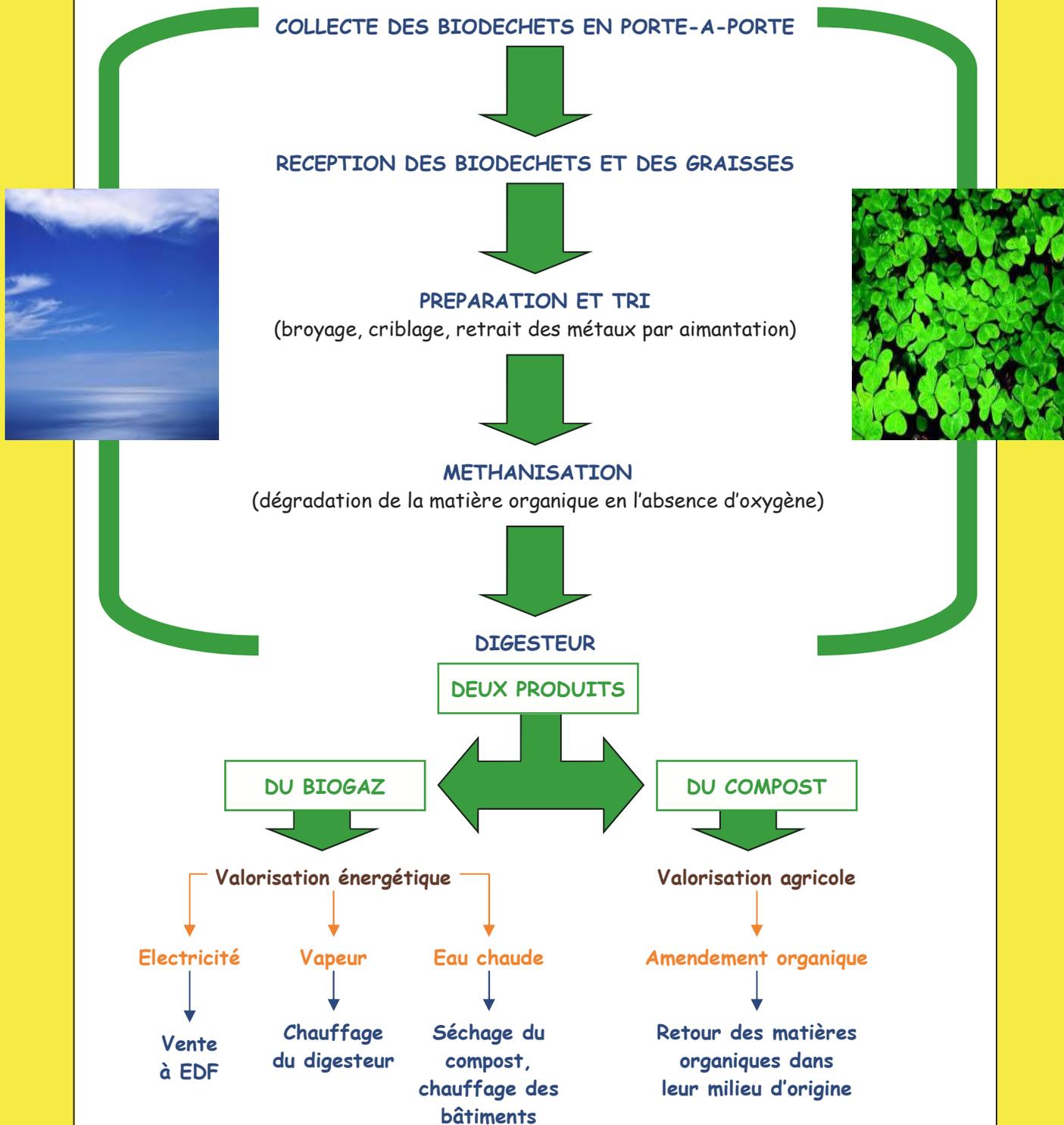
Les déchets acceptés sont :

- les déchets ménagers fermentescibles (FFOM)
 - ⇒ déchets de cuisine
 - ⇒ papiers et cartons souillés
 - ⇒ textiles sanitaires
 - ⇒ papiers et JMR (journaux, revues et magazines) pour la ville de Calais
- déchets de jardin (déchets verts)
- déchets de restauration collective (FFOM)
- huiles et graisses alimentaires.



Cycle de valorisation des biodéchets

La valorisation des biodéchets en énergie verte et compost passe par différentes étapes.





Récapitulatif des tonnages apportés au CVO

Tonnages mensuels apportés au CVO par Cap Calaisis en 2011

Cap Calaisis	Tonnages apportés au CVO en 2011												TOTAL en tonnes
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Fermentescibles	491,21	478,99	702,57	818,94	714,83	660,16	637,8	732,37	806,58	696,37	619,52	495,29	7 854,63
Déchets verts	112,14	62,66	20,1	35,26	41,88	31,14	27,9	63,16	131,69	59,52	57,26	40,56	683,27
Total en tonnes	603,35	541,65	722,67	854,2	756,71	691,3	665,7	795,53	938,27	755,89	676,78	535,85	8 537,9

Le tonnage des fermentescibles entrant au CVO est en hausse par rapport à 2010 : +6,04 %. De même, le tonnage en déchets verts a plus que doublé (+118,36 %), passant de 312,91 tonnes à 683,27 tonnes. On a donc une augmentation globale des tonnages provenant de Cap Calaisis et entrant au CVO entre 2010 et 2011 : +10,59 % (2010 : 7720,25 tonnes).

Tonnages mensuels apportés au CVO par le SMIRTOM en 2011

SMIRTOM	Tonnages apportés au CVO en 2011												TOTAL en tonnes
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Fermentescibles + déchets verts	227,24	257,06	511,92	471,24	553,08	559,8	586,12	534,42	348,7	154,52	467,2	295,78	4 967,04

On observe une hausse du tonnage provenant du SMIRTOM. En effet, on passe de 4 700,68 tonnes en 2010 à 4967,04 en 2011, ce qui équivaut à une augmentation du tonnage global de 5,67%.

Tonnages mensuels apportés au CVO par la CCRA en 2011

CCRA	Tonnages apportés au CVO en 2011												TOTAL en tonnes
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	
Fermentescibles + déchets verts	110,44	143,06	366,04	490,76	439,94	448,1	467,34	617,06	607,6	415,28	305,26	154,64	4 565,52

Entre 2010 et 2011, le tonnage provenant de la CCRA vers le CVO a augmenté de 4,98% (2010 : 4348,76 tonnes).

Tonnages mensuels de déchets verts et d'huiles de déchèteries traités en 2011

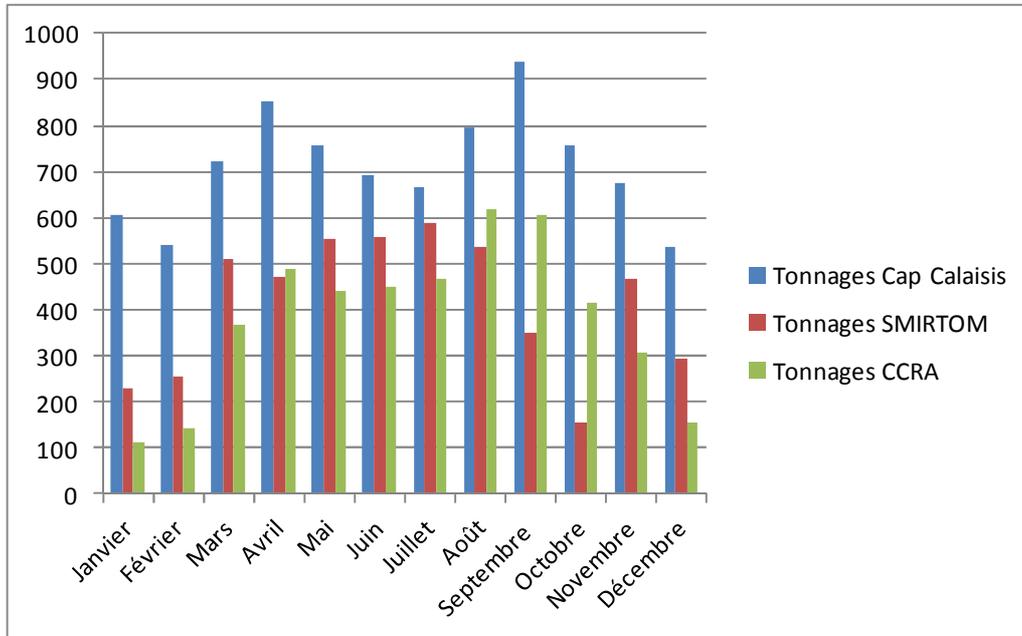
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Traitement des déchets verts (DV)	151,76	208,25	418,49	443,69	487,7	422,82	433	359,1	397,3	207,32	357,86	199,6	4 086,87
Traitement des huiles	0,88	0	0	1,14	1,12	0,24	1,48	0,88	0,52	0	1,22	0	7,48
Total traitement DV+huile	152,64	208,25	418,49	444,83	488,8	423,06	434,48	359,98	397,82	207,32	359,08	199,6	4 094,35

En 2011 par rapport à 2010, le tonnage de déchets verts et d'huiles provenant des déchèteries a légèrement baissé, passant de 4234,37 tonnes à 4094,35 tonnes (-3,31%). La baisse la plus marquée concerne les huiles avec une chute de 45,09% entre 2010 et 2011 (2010 : 13,62 tonnes). Pour les déchets verts, la réduction est de 3,17%.

Ainsi on observe, de manière générale, une augmentation des tonnages apportés par les collectivités au CVO entre 2010 et 2011.



Evolution mensuelle des fermentescibles et déchets verts par collectivité en 2011



Afin d'éviter des problèmes techniques, le SEVADEC est obligé de limiter les apports de déchets verts vers le CVO en période estivale. Les apports, durant cette période, contiennent une trop grande quantité de tonte de gazon impliquant une forte concentration en azote. Or un excès d'azote pourrait déstabiliser la biologie du digesteur ce qui, à terme, provoquerait une réduction de la production de biogaz et l'élévation du taux des acides gras volatiles responsables de l'inhibition du milieu bactérien. Il est donc nécessaire de faire traiter une partie des déchets sur la plate-forme de compostage à Louches (environ 3565,97 tonnes).





Tonnages mensuels de déchets tiers fournis par le SEVADEC en 2011

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Envinord	4,56	10,84	23,42	13,26	0	19,72	15,02	0	12,6	27,34	11,84	7,72	146,32
Transmanche	7,96	10,4	24,46	10,56	15,14	21,62	7,44	14,52	4,74	0	21,96	11,12	149,92
AgriOpale	69,18	113,48	119,5	101,38	92,54	114,02	87,66	88,22	106,08	94	87,58	93,08	1166,76
Essais	0	0	0	0	0	0	9	0	5,58	0	0	0	14,58
Total	81,7	134,72	167,4	125,2	107,68	155,36	119,12	102,74	129	121,34	121,38	111,92	1 477,58

AgriOpale s'est engagée à fournir entre 400 et 600 tonnes de graisses alimentaires par an. En 2011, cette valeur dépasse très largement la valeur théorique avec 1166,76 tonnes.
 Le SEVADEC s'est quant à lui engagé, au travers de son marché d'exploitation avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an.
 En 2011, le SEVADEC a largement atteint son objectif puisque ce sont pratiquement 1 500 tonnes qui ont été apportées au CVO. Cette quantité, supérieure à 2010, a permis d'augmenter la production de biogaz.

Tonnages mensuels de déchets tiers fournis par OCTEVA en 2011

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Continental Nutrition	116,66	73,26	54,56	57,2	51,22	61,84	129,96	112,12	195,04	170,58	219,82	218,28	1460,5
Opale Environnement	13,3	12,66	17,12	13,8	14,9	13,48	12,04	15,5	14,34	9,91	5,8	11,54	154,41
Opale ICELANDIC	0	0	0	0	0	10,92	14,72	0	0	0	0	0	25,64
Essais	0	9,8	0	11,6	0	21,96	0	0	0	0	0	0	43,4
Aquanord	4,84	5,54	6,46	5,1	67,56	5,68	9,54	6,04	5,84	4,84	6,18	40,04	167,66
Stalaven	4,5	8,78	6,26	6,58	5,2	6,04	3	3,88	3,48	5,72	8,24	8,56	70,24
Novandie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	130,32	121,7	89,28	341,3
Apports divers ponctuels	6,44	0	19,68	0	0	0	0	0	12,64	0	0	20,84	59,6
Total	145,74	110,04	104,08	94,3	138,88	119,92	169,26	137,54	231,34	321,37	361,74	388,54	2 322,75

En 2011, OCTEVA a apporté 272,11 tonnes de déchets tiers de plus qu'en 2010, soit une hausse annuelle de 13,27%



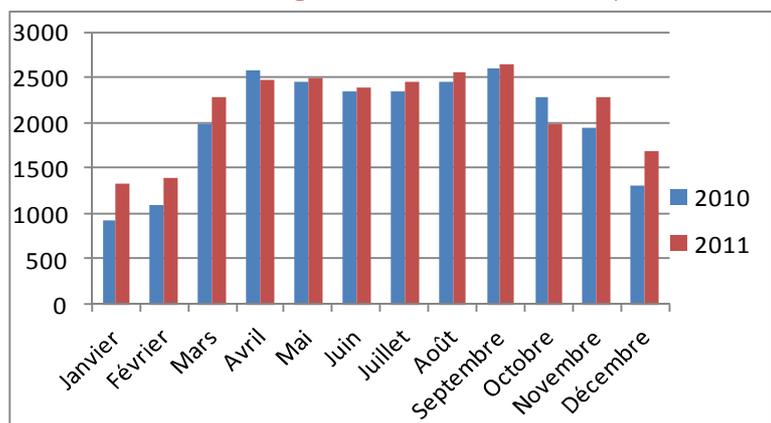
Tonnages traités par le CVO

Comparatif 2010-2011 des tonnages mensuels traités par le CVO (tableau)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
2010	918,82	1093,4	1988,4	2585,5	2460	2347,3	2355,2	2455,7	2600,3	2290,2	1935,1	1313	24342,96
2011	1321,11	1394,78	2290,62	2480,53	2485,09	2397,5	2442,02	2547,27	2652,73	1975,72	2310,85	1695,47	25993,69
Evolution (en %)	43,78	27,56	15,20	-4,06	1,02	2,14	3,69	3,73	2,02	-13,73	19,42	29,13	6,78

On observe une augmentation du tonnage traité entre 2010 et 2011 : +6,78 %.

Comparatif 2010-2011 des tonnages mensuels traités par le CVO (graphique)



L'allure de l'histogramme est la même que celui de 2010 : on a un faible apport de janvier à février puis une forte augmentation de mars à septembre pour finir par une diminution de apports d'octobre à décembre. Ceci est dû à l'augmentation des apports en déchets verts durant la période estivale. On remarque également une légère diminution entre mai et août due à une limitation obligatoire des apports en déchets verts trop riche en azote afin d'éviter des problèmes techniques au niveau du digesteur. Au final, on ne relève qu'une seule vraie différence entre 2010 et 2011 : des apports durant la période hivernale 2011 plus élevés qu'en 2010 à la même période.

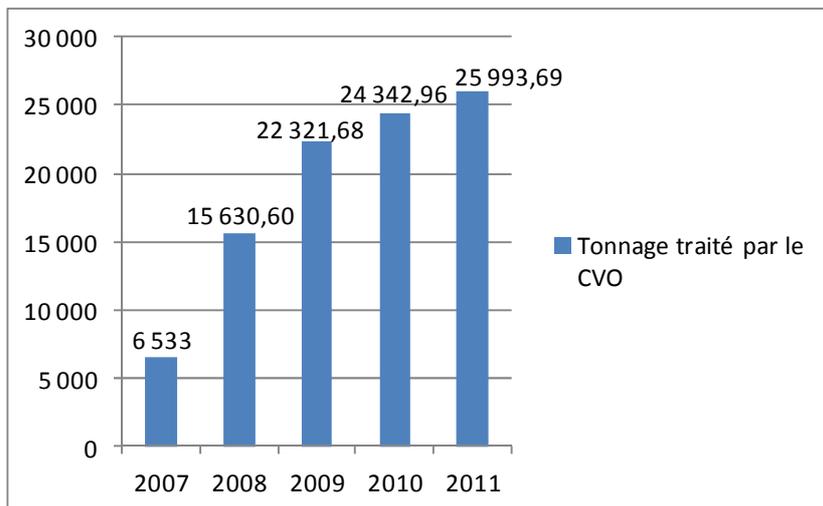
Evolution pluriannuelle des tonnages traités par le CVO (tableau)

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
2007	0	0	38,68	418,92	768,21	499,59	1 168,71	1 361,89	496,22	444,36	740,12	596,27	6 533
2008	828,72	936,2	1 015,00	1 574,14	1 741,45	1 700,46	946,39	689,36	1 441	2 004,68	1 657,07	1 096,13	15 630,60
2009	947,59	1 141,86	2 012,79	2 209,81	2 541,48	2 286,24	2 150,27	1 949,21	2 201,36	2 129,11	1 617,94	1 134,02	22 321,68
2010	918,82	1 093,41	1 988,43	2 585,51	2 460,03	2 347,32	2 355,22	2 455,66	2 600,29	2 290,24	1 935,05	1 312,98	24 342,96
2011	1321,11	1394,78	2290,62	2480,53	2485,09	2397,5	2442,02	2547,27	2652,73	1975,72	2310,85	1695,47	25993,69

On remarque une augmentation continue du tonnage traité par l'usine de biométhanisation depuis son ouverture en 2007 jusqu'à aujourd'hui. Ceci s'explique par l'adaptation des équipements aux types de déchets traités (broyeur, boucle de retour...) et par un process toujours mieux maîtrisé.



Evolution pluriannuelle du tonnage traité par le CVO (graphique)



Le tonnage traité en 2007 est très faible car c'était l'année de mise en service du CVO (celui-ci n'a ouvert qu'en février et a nécessité de nombreuses adaptations).

De 2008 à 2011, l'usine est montée progressivement en charge. Cette augmentation tend à ralentir depuis 2009 puisque l'on se rapproche de la capacité maximale du digesteur qui est de 28 000 tonnes.

Evolution mensuelle du tonnage de matière à évacuer

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Refus de tri	0	0	4,82	0	0	0	0	0	0	0	2,60	0	7,42
Valorisation ferrailles	0	4,78	4,36	0	4,40	3,86	3,30	3,70	3,08	4,14	7,96	6,26	45,84
Structurant excédentaire	451,58	260,52	518,88	507,30	636,22	419,22	528,86	677,64	658,42	683,24	523,46	505,20	6370,54
Total en tonnes	451,58	265,30	528,06	507,30	640,62	423,08	532,16	681,34	661,50	687,38	534,02	511,46	6423,80

Le refus de tri primaire représente environ 0,12% du tonnage évacué. Il est constitué principalement de plastiques (films, papiers glacés, erreurs de tri...). Il est séparé des déchets entrant lors du passage dans un trommel à maille de 60 mm situé dans la zone de préparation. Le refus de tri primaire est ensuite envoyé en CSDU. Celui-ci a diminué de 35,37 % par rapport à l'année 2010 (11,48 tonnes).

Il arrive aussi de trouver des déchets ferreux dans les fermentescibles (couverts, outils de jardin oubliés...). En 2011, ils représentent 0,71% du tonnage évacué par le CVO. Ces métaux sont repris et valorisés par la société Nicolay qui leur donne une seconde vie.

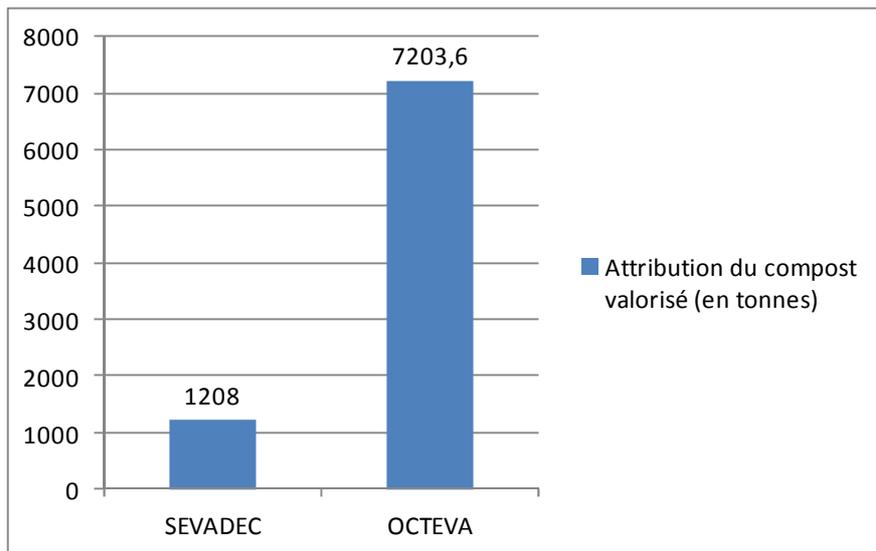
Le structurant excédentaire (ou refus d'affinage) représente la partie du compost qui contient une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois. Celui-ci est obtenu après criblage dans un trommel à maille de 12 mm. Cette fraction, constitue l'immense majorité du tonnage évacué (99,17%), est envoyée en CSDU afin de servir de couche intermédiaire d'alvéoles. Il a augmenté de 15,28% entre 2010 et 2011.

Au final, la matière évacuée a augmenté de 15,54% entre 2010 et 2011.



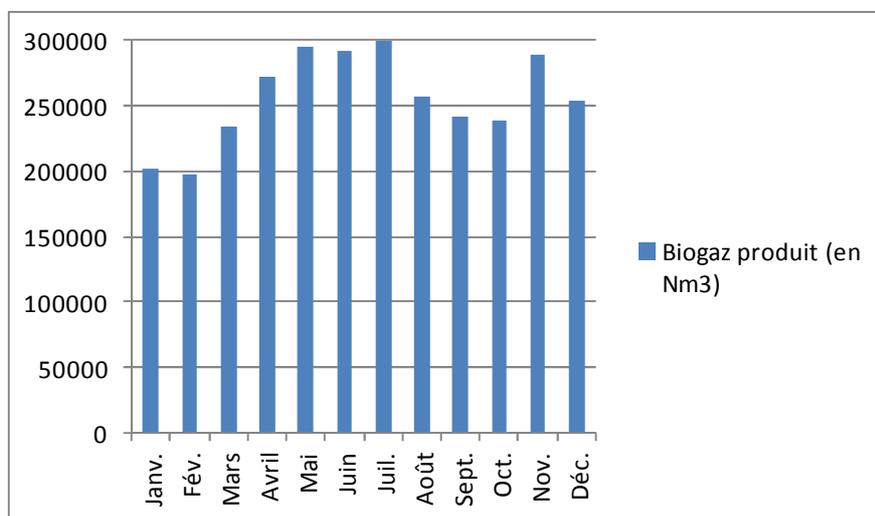
Les produits du CVO

Compost valorisé par le CVO en 2011 (en tonnes)



En 2011, l'usine de biométhanisation a valorisé 8411,6 tonnes de compost. Par contrat, OCTEVA dispose de 80% du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC quant à lui dispose des 20% restant qu'il utilise lors de ses actions de communication (distribution gratuite de compost dans les déchèteries et lors des journées portes ouvertes) auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri.

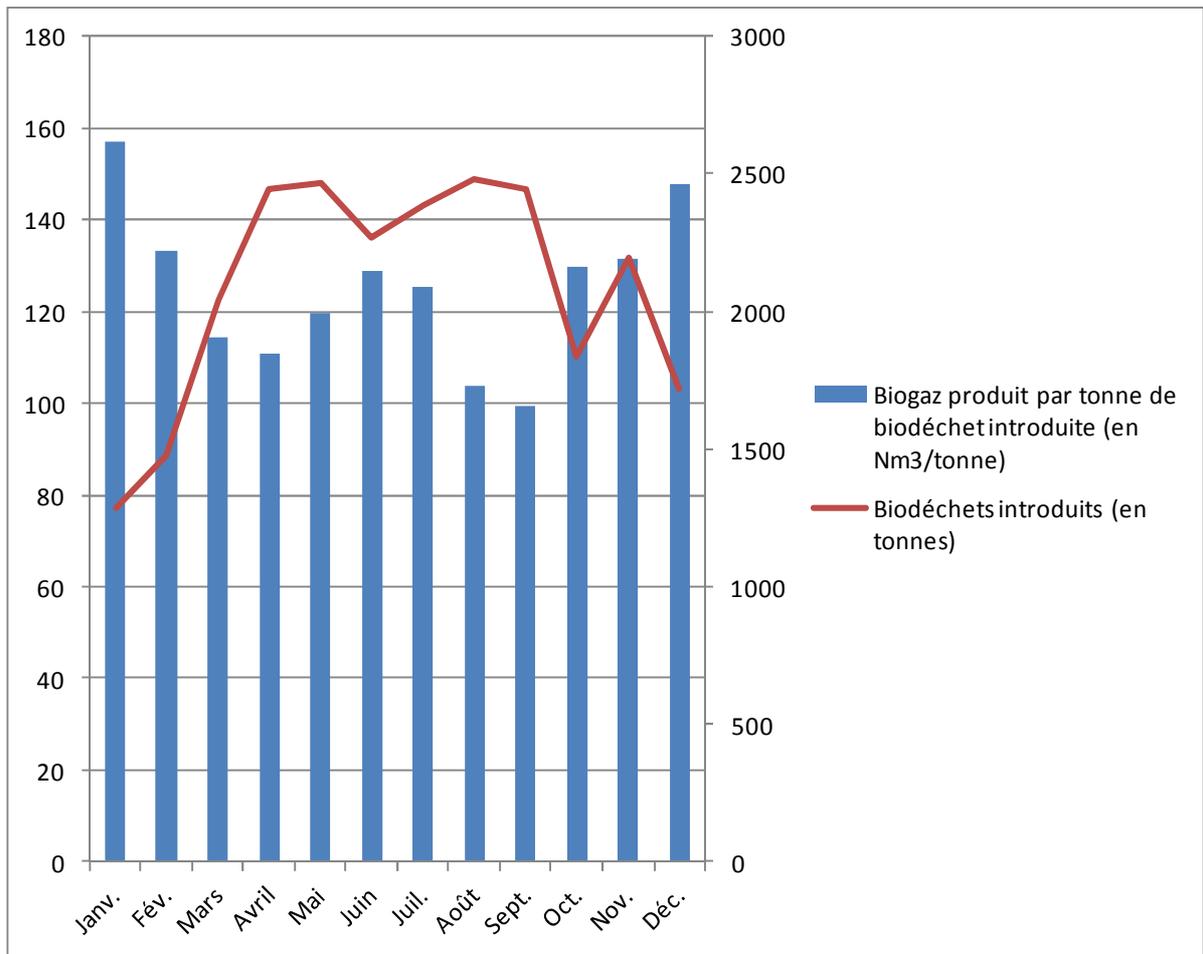
Production mensuelle de biogaz par le CVO en 2011 (en Nm3)



En 2011, le CVO a produit en moyenne 123 Nm3 de gaz par tonne traitée pour un total d'environ 3 070 427 Nm3 de biogaz produit. Ce biogaz est envoyé en priorité vers les groupes électrogènes (93,57%), puis vers la chaudière de secours (3,75%) afin d'y être valorisé et, en dernier recours, vers la torchère (2,68%) où il sera brûlé. Le pourcentage de biogaz envoyé à la torchère est en très nette diminution par rapport à 2010 (6,8 % en 2010 contre 2,68% en 2011). Ceci est dû au bon fonctionnement d'un deuxième groupe électrogène (mis en place en 2010) mieux adapté à la production de biogaz en période hivernale. Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le CVO produit de l'air chaud dont 1078 Mwh utilisés pour le séchage du compost. 1318 Mwh d'eau chaude sont utilisés pour le chauffage des locaux du SEVADEC (870 Mwh) et d'OCTEVA (448 Mwh). Le CVO produit aussi de la vapeur d'eau (1533 Mwh par la chaudière de cogénération et 500 Mwh par la chaudière de secours) qui permet chauffer les déchets avant leur introduction dans le digesteur afin de conserver une température de 55°C au sein du digesteur.



Comparatif Production mensuelle de biogaz par tonne de biodéchets introduits / Quantité de biodéchets introduits



L'analyse de ce graphique est très intéressante car celui-ci met en parallèle la production de biogaz par tonne de biodéchets introduits et la quantité de déchets introduits elle-même.

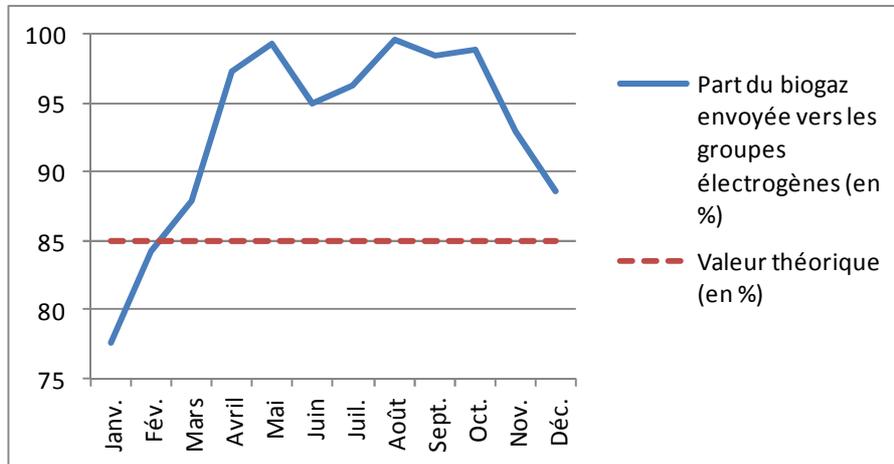
On constate que la quantité de biodéchets apportée au CVO n'est pas proportionnelle à la production de biogaz. Cela s'explique de la manière suivante : en période estivale, par exemple, les déchets verts apportés en grande quantité ne permettent de produire autant de biogaz que les fermentescibles.

Ainsi, la nature du déchet fourni au CVO est aussi importante que sa quantité lorsqu'il s'agit de produire du biogaz.

La production de biogaz, qui est en moyenne de 123 Nm3 par tonne de biodéchets introduits (132 Nm3 en 2010), est assez importante pour générer de l'électricité et de la chaleur grâce aux groupes électrogènes et aux chaudières.

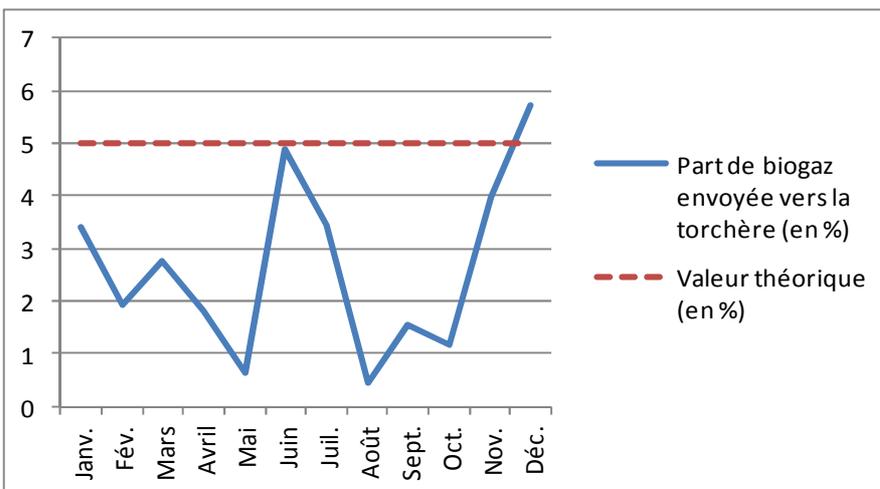


Part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes en 2011



L'année 2011 a été marquée par la très forte part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes. Alors qu'en 2010 celle-ci était supérieure à la valeur théorique entre mai et novembre (au mieux jusqu'à 95% entre août et octobre), l'année 2011 affiche une part supérieure à 85% tous les mois de l'année (sauf janvier). Elle frôle même les 100% à plusieurs reprises, dépassant les 95% entre avril et octobre. Cette part baisse à part durant la période hivernale (cela est lié à la diminution des déchets).

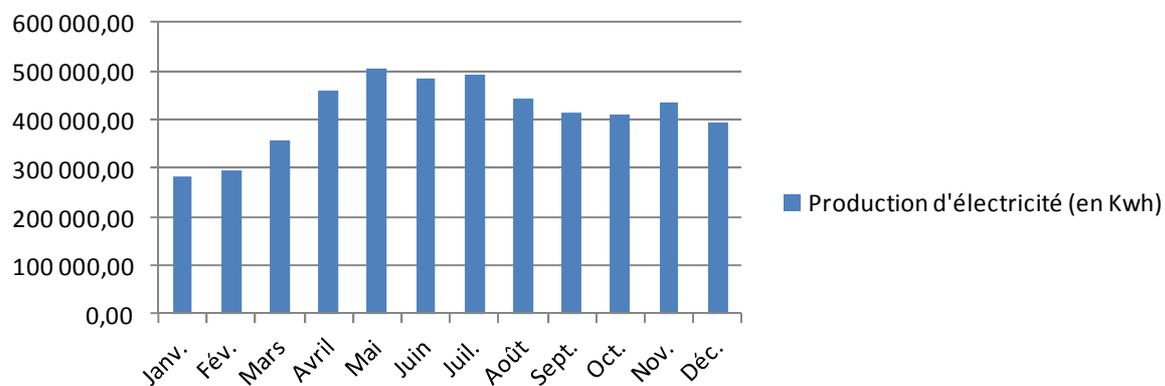
Part mensuelle du biogaz envoyé vers la torchère en 2011



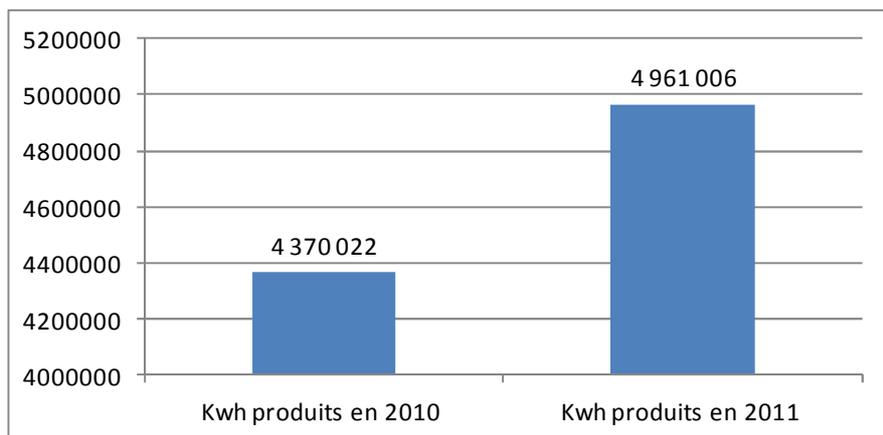
On constate une nette progression de la valorisation du biogaz entre 2010 et 2011. En effet, en 2010, la part moyenne de biogaz torchée avoisinait la valeur théorique de 5%. En 2011, cette moyenne a été divisée par 2 pour atteindre 2,68% du total de biogaz. On torche donc de moins en moins de biogaz. Cette amélioration est d'ailleurs continue depuis 2007.



Evolution mensuelle de l'électricité produite en 2011



Comparatif mensuel 2010-2011 de la production d'électricité



En 2011, le CVO a produit 4 961 006 KWh d'électricité contre 4 370 023 KWh en 2010, soit une augmentation annuelle importante : +13,52%.

Cette augmentation est due à la plus grande quantité de biogaz qui a été envoyée vers les groupes électrogènes. Cette hausse a donc été permise par une meilleure maîtrise et connaissance du process, d'où des performances énergétiques accrues.

De plus, 2011 est la première année où les deux groupes électrogènes du CVO ont pu être utilisés dès le 1er janvier (le second groupe électrogène ayant été mis en place durant l'année 2010).



Récapitulatif

CVO	2010	2011
Biodéchets traités (en tonnes)	24 342,96	25 993,69
Biogaz produit (en Nm3/t)	132	123
Biogaz total (en Nm3)	3 103 154	3 070 427
Pourcentage de biogaz envoyé vers la torchère	6,80%	2,68%
Vapeur totale (en Mwh)	1 351	2033
Eau chaude cogénérée produite ou consommée (en Mwh)	2 020	2 396
Electricité produite (en Kwh)	4 370 022	4 961 006
Compost valorisé par le CVO (en tonnes)	6399	8 411,6

Entre 2010 et 2011, les tonnages introduits ont augmenté. Cette évolution confirme ainsi la hausse continue de ces tonnages depuis 2007. Le ratio production de biogaz / tonne de biodéchets est, quant à lui, en très légère baisse. Cela s'explique par des apports en biodéchets de moins bonne qualité qu'en 2010.

Un grand travail d'optimisation de l'atelier de valorisation énergétique a été réalisé sur les 3 dernières années, ce qui explique la forte augmentation de la production d'électricité (+ 13,52% en 2011 par rapport à 2010) et par conséquent, la diminution progressive de la part de biogaz envoyé vers la torchère. La production de compost par le CVO est, quant à elle, en augmentation depuis 2007.



Le centre de transfert

Le centre de transfert est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans un plus grand moyen de transport (camion). Le tonnage maximum par jour est de 230 tonnes qui doivent être évacuées sous 24h.

Les déchets sont stockés dans une fosse par type de déchets (ordures ménagères brutes et fermentescibles) puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semis pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

Les ordures ménagères sont envoyées vers les Centres de Stockage des Déchets Ultimes situés à Sainte-Marie-Kerque (La Bistade) et à Blaringhem. Les CSDU sont exploités respectivement par les sociétés Opale Environnement et Baudelet.



Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert est transférée au SEVADEC. L'exploitation du centre de transfert de la rue de Toul par le SEVADEC a débuté le 1er janvier 2006. Depuis la mise en service du CVO, seuls quelques tonnes de déchets verts transitent encore par le centre de transfert afin d'éviter les saturations en azote (facteur pouvant bloquer la vie bactérienne du digesteur).

Le centre de transfert a pour but d'optimiser le coût d'acheminement des déchets entre la collecte et les centres de traitement. La massification des flux a un impact positif sur l'environnement en augmentant le tonnage par kilomètre parcouru et en diminuant les émissions polluantes et la consommation de carburant.



Tonnages collectés sur le territoire

Depuis 2009, les fermentescibles de Cap Calais et de la CCRA ne transitent plus par le centre de transfert du SEVADEC rue de Toul, ils vont directement à l'usine de biométhanisation. Il en va de même pour les déchets verts sauf lorsque ceux-ci sont présents en trop grande quantité. Dans ce cas, le surplus va au centre de transfert pour être redirigé vers une plate-forme de compostage à Escoeuilles.

Le SMIRTOM, pour sa part, possède son propre centre de transfert où il fait encore transiter ses fermentescibles (destinés au CVO), ses encombrants et ordures ménagères avant que ceux-ci ne soient prises en charge.

Tonnages collectés apportés aux 2 centres de transfert par collectivité en 2011

	Cap Calais	CCRA	SMIRTOM	TOTAL en tonnes
Ordures ménagères	33 256,17	6588,11	9045,08	48 889,36
Encombrants	272,42	417,98	0	690,40
Déchets verts	1121,26	0	0	1 121,26
Fermentescibles	0	0	1295,86	1 295,86
Bois trié	413,74	0	0	413,74
TOTAL en tonnes	35 063,59	7 006,09	10 340,94	52 410,62

Le tonnage total collecté en 2011 et qui a transité par un des deux centres de transfert du territoire est de 52 410,62 tonnes, soit une baisse de 1,46% par rapport à 2010 (53 188 tonnes).

Cette baisse est surtout expliquée par un net recul des tonnages collectés pour Cap Calais : - 2,84% (2010 : 36 088,23 tonnes). Ce chiffre est, lui-même, la conséquence d'une réduction entre 2010 et 2011 du tonnage d'ordures ménagères pour Cap Calais : - 4,06% (2010 : 34 662,51 tonnes).

Tonnages collectés apportés au centre de transfert du SEVADEC par collectivité en 2011

	Cap Calais	CCRA	TOTAL en tonnes
Ordures ménagères	33 256,17	6588,11	39 844,28
Encombrants	272,42	417,98	690,40
Déchets verts	1121,26	0	1 121,26
Bois trié	413,74	0	413,74
TOTAL en tonnes	35 063,59	7 006,09	42 069,68

Le tonnage total collecté en 2011 et qui a transité par le centre de transfert du SEVADEC est de 42 069,68 tonnes, soit une baisse de 2,46% (2010 : 43 131,96 tonnes).



Tonnages collectés : suivis mensuels

Tonnages de bois ayant transité par le centre de tri du SEVADEC en 2011

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Calais	7,16	15	16,52	21,02	28,58	30,38	5,54	16,4	11,96	12,22	8,68	22,4	195,86
Marck	0	0	0,00	0,84	0,00	3,44	0,00	0,00	4,64	1,58	4,36	2,12	16,98
OPH	11,90	19,46	21,48	15,58	21,94	12,46	26,56	18,08	15,58	11,48	12,06	14,32	200,90
Total en tonnes	19,06	34,46	38	37,44	50,52	46,28	32,1	34,48	32,18	25,28	25,1	38,84	413,74

Depuis 2009, le service des encombrants de la ville de Calais (suivi par celui de Marck) effectue un tri qui permet de récupérer la fraction bois afin qu'elle soit valorisée.
Ainsi, ce sont 198,52 tonnes de déchets supplémentaires qui ont trouvé une seconde vie en 2011.

Tonnages passés par le centre de transfert du SEVADEC pour Cap Calais en 2011

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Déchets verts	55,62	61,5	60,98	91,64	111,38	105,94	118,78	140,92	204,42	110,38	44,2	15,5	1121,26
Ordures ménagères	2730,96	2439,68	2952,03	2805,72	2831,32	2 793,58	2712,98	2985,3	2937	2707,16	2661,18	2699,26	33256,17
Encombrants	0	23,2	25,1	31,86	37,58	22,22	27,76	25,78	21,04	22,5	17,46	17,92	272,42
Bois trié	19,06	34,46	38	37,44	50,52	46,28	32,1	34,48	32,18	25,28	25,1	38,84	413,74
TOTAL en tonnes	2805,64	2558,84	3076,11	2966,66	3030,8	2968,02	2891,62	3186,48	3194,64	2865,32	2747,94	2771,52	35063,59

Tonnages passés par le centre de transfert du SEVADEC pour la CCRA en 2011

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Ordures ménagères	549,04	487,32	567,97	545,28	507,48	551,9	563,02	617,7	570	521,84	541,82	564,74	6588,11
Encombrants	0	0	192,2	0	0	0	0	0	1,14	224,64	0	0	417,98
TOTAL en tonnes	549,04	487,32	760,17	545,28	507,48	551,9	563,02	617,7	571,14	746,48	541,82	564,74	7006,09

Tonnages du SMIRTOM passés par son centre de transfert en 2011

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL en tonnes
Ordures ménagères	698,14	641,72	758,02	741,54	759,86	788,92	761,54	886,92	850,32	734,1	735,52	688,48	9045,08
Fermentescibles	0	0	0	199,28	17,48	0	0	277,8	367,9	433,4	0	0	1295,86
TOTAL en tonnes	698,14	641,72	758,02	940,82	777,34	788,92	761,54	1164,72	1218,22	1167,5	735,52	688,48	10340,94



Tonnages traités par Opale Environnement, Baudalet et le CSR

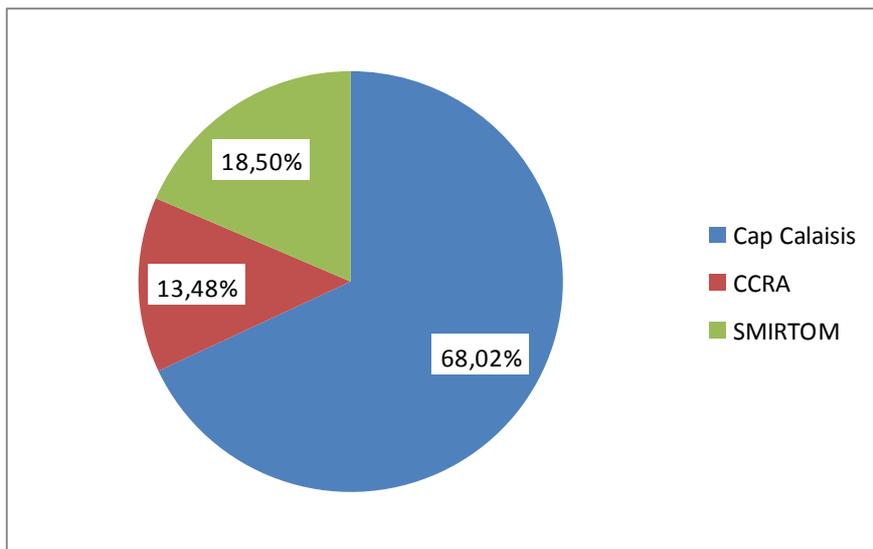
Tonnages traités ayant transité par un centre de transfert en 2011

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	TOTAL en tonnes
Ordures ménagères	33 256,17	6588,11	9045,08	48 889,36
Encombrants	272,42	417,98	0	690,40
Déchets verts	1121,26	0	0	1 121,26
Fermentescibles	0	0	1295,86	1 295,86
Bois trié	413,74	0	0	413,74
TOTAL en tonnes	35 063,59	7 006,09	10 340,94	52 410,62

Remarque

Il est, ici, logique que les tonnages traités ayant transité par un centre de transfert soient les mêmes que ceux ayant été collectés au préalable.

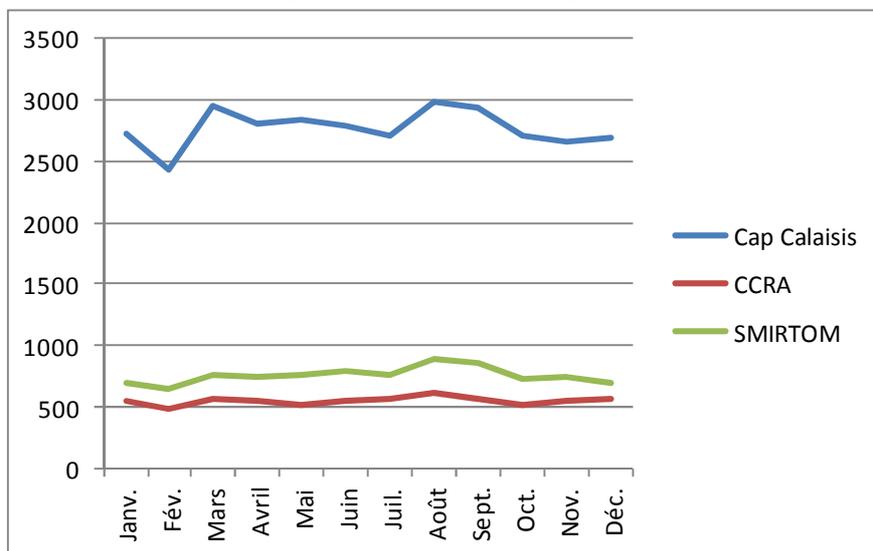
Parts des collectivités dans la provenance des ordures ménagères en 2011



On obtient, à très peu de choses près, la même répartition qu'en 2010 en ce qui concerne la provenance des ordures ménagères. La population de Cap Calaisis représente près de 80% de la population alimentant le centre de transfert, d'où un apport en ordures ménagères très largement majoritaire par rapport à celui des populations de la CCRA et du SMIRTOM.



Evolution mensuelle des tonnages d'ordures ménagères par collectivité en 2011



Ratio des ordures ménagères par collectivité en 2011

	Ratio des ordures ménagères (kg/hab/an)
Cap Calaisis	339,04
CCRA	251,79
SMIRTOM	238,19
SEVADEC	301,36

L'évolution du tonnage mensuel des ordures ménagères est relativement constant au cours de l'année. Ces valeurs sont inférieures à celles de 2010 : -4,06% pour Cap Calaisis, -1,18% pour la CCRA et -6,34% pour le SMIRTOM. Au niveau national, le ratio est de 331 kg/hab/an. On voit que les ratios de la CCRA et du SMIRTOM sont nettement inférieurs à cette valeur. On observe que le ratio global du SEVADEC a aussi connu une baisse par rapport à 2010 du fait de la baisse du ratio des 3 collectivités (Cap Calaisis : -3,16%, CCRA : -6,42%, SMIRTOM : -9,54%). Celui-ci passe de 319 kg/hab/an à 301,36 kg/hab/an et se maintient en-dessous de la moyenne nationale (331 kg/hab/an). Seul le ratio de Cap Calaisis reste légèrement au-dessus de cette moyenne bien qu'il tende à s'en rapprocher.

Récapitulatif

TRAITEMENT DES DECHETS DU CALAISIS

Type de déchets	Cap Calaisis		SMIRTOM		CCRA		SEVADEC		
	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	%
Emballages ménagers	3 692,36	37,64	2 565,5	67,56	1 420,78	54,3	7 678,64	47,33	8,99%
Verre	3 458,91	35,26	2 513,88	66,20	1 278,37	48,86	7 251,16	44,70	8,49%
Ordures ménagères	33 256,17	339,04	9 045,08	238,19	6 588,11	251,79	48 889,36	301,36	57,23%
Encombrants	272,42	2,78	13,96	0,37	417,98	15,97	704,36	4,34	0,82%
Déchets verts et biodéchets	9 659,18	98,47	6 262,90	164,93	4 565,52	174,49	20 487,60	126,29	23,98%
Bois trié	413,74	4,22	0	0	0	0	413,74	2,55	0,48%
Total	50 752,78	517,41	17 835,82	537,25	14 270,76	545,42	85 425	526,58	100%

Tonnages provenant des déchèteries en 2011

Matière	Tonnage
Piles	4,58
DMS	188,95
Métaux	875,32
Divers	5585,4
Gravats	4904,3
Bois	3064,86
Cartons	454,22
Fibro	105,64
Pneus	91,99
DEEE	422,11
Batteries	18,55
Huiles végétales	7,48
DASRI	11,87
Déchets verts	5263,84
Total en tonnes	20 999,11

En 2011, le SEVADEC a recueilli 106 424,11 tonnes de déchets, ce qui représente 656,02 kg/hab/an, alors que la moyenne nationale est de 594 kg/hab/an. Le ratio a diminué de 2,29 % par rapport à 2010 (671,42 kg/hab/an). Cette baisse résulte essentiellement, en 2011, de la réduction importante des apports provenant des déchèteries (-9,42 %) qui, vraisemblablement, s'explique par le système de badges contraignant pour les professionnels du fait de la facturation de leurs apports. Cette tendance baissière se vérifie notamment pour le tout venant / divers (-10,91 %) et les gravats (-21,61 %).

Le ratio des ordures ménagères du SEVADEC (301,36 kg/hab/an) est en-dessous de la moyenne nationale qui est de 331kg/hab/an. Par contre, celui des déchets verts et biodéchets (126,29 kg/hab/an) est très supérieur à la moyenne nationale qui est de 18 kg/hab/an. Ce bon chiffre démontre que le SEVADEC est en avance au niveau de la récupération et de la valorisation des déchets verts et fermentescibles.



Les indicateurs financiers



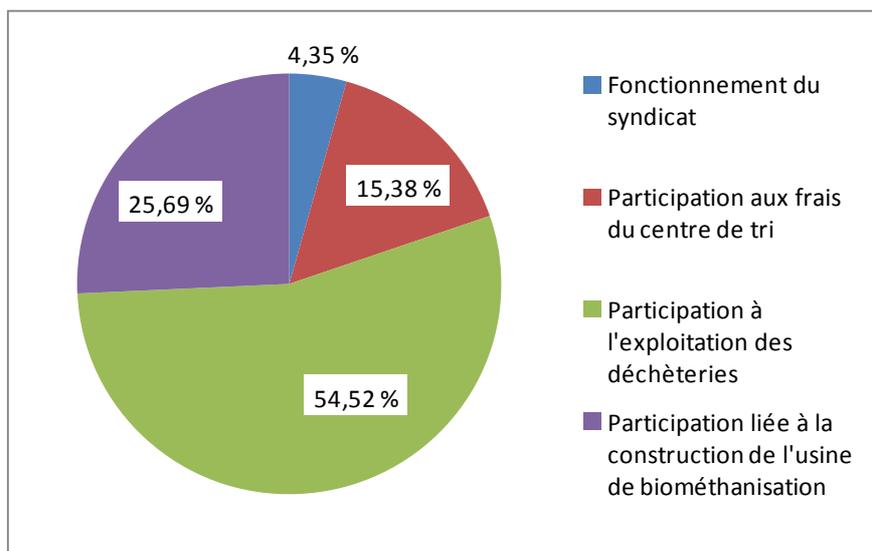
Les coûts du SEVADEC

Participations fixes des collectivités

Participation financière par habitant en 2011 (Hors taxes)

2011	Montant HT
Fonctionnement du syndicat	1,36 €
Participation aux frais du centre de tri	4,80 €
Participation à l'exploitation des déchèteries	17 €
Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation	8,02 €
Participation par habitant totale	31,18 €

Répartition de la participation financière par habitant en 2011





SEVADEC
LAURÉAT DES 12^{èmes} TROPHÉES ECO ACTOVS
ASSOCIATION LES ECO MAIRES

CENTRE ADMINISTRATIF
RESERVE PERSONNEL

Participations variables

Depuis 1999, les CSDU (anciennement CET) doivent payer la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui concerne toutes les activités polluantes ou qui portent des risques particuliers pour l'environnement. La taxe s'appuie sur le poids (tonnes) des déchets réceptionnés dans l'installation assujettie. La TGAP a pour objectif de modifier les comportements car, si les entreprises, collectivités, exploitants d'installations polluantes arrivent à valoriser 75% du Biogaz produit (lors de la détérioration, transformation...), le coût de la taxe diminue. On peut noter qu'en 2009, la taxe s'élevait à 13€/tonne (au maximum, sans avantage) et que celle-ci est passée à 11€/tonne en 2010 et 2011. Ce coût se répercute sur la facturation des tonnages provenant du SEVADEC et stockés dans les CSDU.



Coûts pour le centre de tri en 2011

	Coût en euros à la Tonne (Hors taxes)
Participation au fonctionnement du centre de tri	144,52 €
Participation au traitement des Refus de tri	70 €

Coûts pour l'usine de biométhanisation en 2011

	Prix à la tonne (HT)
Fermentescibles + déchets verts	49,63 €



SEVADEC
LAURÉAT DES 12^{èmes} TROPHÉES ECO ACTOVS
ASSOCIATION LES ECO MAIRES

↑ CENTRE ADMINISTRATIF
↓ RÉSERVÉ PERSONNEL →

Coûts pour le centre de transfert en 2011

Participation par habitant en 2011	Prix à la Tonne (HT)
Coûts de transport	
Déchets Verts	7,24 €
Ordures Ménagères	7,24 €
Coûts de transfert	
Déchets Verts	4,68 €
Ordures Ménagères	4,68 €
Coûts de traitement	
Déchets Verts	16,75 €
Ordures Ménagères	68,80 €
Coût du traitement des encombrants	
Encombrants	70 €
Coût de l'enlèvement et du traitement du bois :	
Bois	21,53 €



Les investissements

Le montant des investissements en 2011 s'élève à 2 211 616,63 € hors taxes. Cette somme correspond :

- au rachat de la déchèterie de Peuplingues pour 694 547,34 €



- à la poursuite des travaux d'optimisation du centre de tri pour 9 659,78 €
- au solde des travaux de l'usine de biométhanisation pour 722 083,63 €
- au remboursement d'emprunt en capital pour 762 430,75 €
- le reste permet l'achat d'équipements, la réalisation d'une étude de faisabilité d'un ou plusieurs centres de transfert sur le territoire du SEVADEC et la réalisation de divers travaux.



SEVADEC
LAURÉAT DES 12^{èmes} TROPHÉES ECO-ACTOVS
ASSOCIATION LES ECO MAIRES

Les réunions 2011



Bureau syndical

Il y a eu 5 réunions du bureau syndical en 2011 :

- le 18 février
- le 6 juin
- le 19 septembre
- le 14 novembre
- le 13 décembre.

Comité syndical

Il y a eu 5 réunions du comité syndical en 2011 :

- le 18 mars
- le 28 juin
- le 3 octobre
- le 28 novembre
- le 20 décembre.

Commission d'appel d'offres

La commission a, quant à elle, tenu 2 séances : une première, le 2 décembre, pour l'ouverture des plis du marché de travaux de modernisation du centre de tri du SEVADEC et du marché d'assurance des risques statutaires ; une seconde, le 13 décembre, pour leur attribution.



Sevadec

La prévention des déchets

Présentation de la notion

Définition

La prévention des déchets peut être définie comme « l'ensemble des **mesures et des actions prises en amont** (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) et visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou la réduction de leur toxicité ou par l'amélioration du caractère valorisable) ».

Devise de la prévention des déchets :

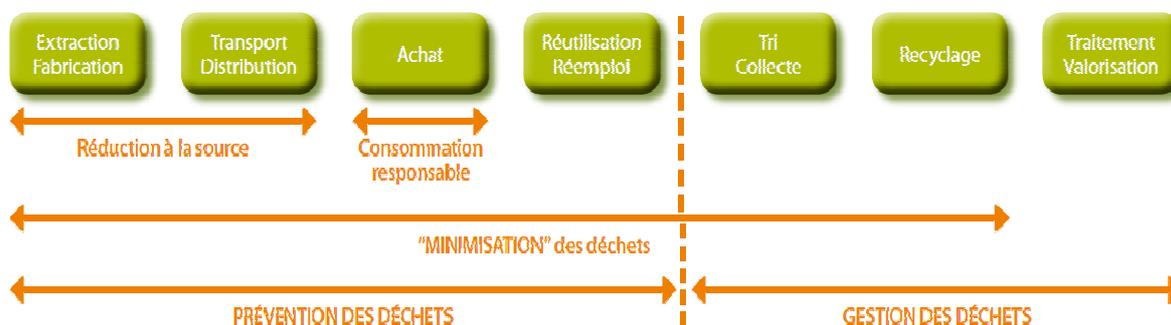
« Le déchet le plus facile et le moins coûteux à gérer est celui que l'on ne produit pas. »

La réduction des déchets permet de réduire la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre (GES), et au niveau local d'avoir moins recours à l'enfouissement et de maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, traitement, stockage).

Champ d'action

Il s'agit de l'ensemble des actions situées, avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité.

Schéma représentant les différents champs que recouvre la prévention des déchets



La prévention recouvre un vaste champ d'actions. Il est important de faire la **distinction entre la prévention des déchets et la gestion des déchets**. Ici, c'est le produit en tant que tel qui nous intéresse et non pas les déchets. C'est pour cette raison qu'il faut agir en amont, bien avant que celui-ci ne devienne un déchet.

Programme Local de Prévention (PLP) des déchets du SEVADEC

Le SEVADEC et ses collectivités adhérentes ont eut la volonté commune d'initier un programme local de prévention des déchets à l'échelle de l'ensemble du territoire. Nous avons fait le choix de porter un programme global, plutôt qu'un par collectivité, dans un souci d'uniformisation des actions de prévention à mener.

Le SEVADEC coordonnera le programme. Mais c'est avec la participation active de l'ensemble des collectivités adhérentes et collectrices, ainsi qu'avec les acteurs du territoire, que les actions seront menées. Notamment les collectivités, les organismes publics, la grande distribution, les entreprises privées, ou encore les associations...

Concrètement, l'objectif principal de ce programme est une **diminution d'au moins 7% des OMA en 5 ans** par rapport à l'année de référence (2009). Ayant une production par an et par habitant de 451 kg en 2009, la baisse escomptée est donc de **31,5 kg par habitant** à l'issue du projet fin 2015.



2011 : une année riche pour la prévention

Pour la prévention des déchets au SEVADEC, 2011 a été une année décisive en termes de collecte de données, une collecte indispensable à la réalisation d'actions concrètes à partir de 2012. Voici un récapitulatif des faits marquants qui ont rythmé l'année 2011 suite à la signature en fin d'année 2010 du Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

Les faits généraux marquants

- Janvier 2011 : Recrutement du responsable prévention
- Février-mars : 2 sessions de formation avec l'AFNOR et l'ADEME pour les agents de la prévention du SEVADEC
- Avril : Signature du PLP en Préfecture de Lille en présence des élus et premier comité de suivi avec les collectivités adhérentes au SEVADEC
- Mai : Comité de pilotage du PLP regroupant collectivités, partenaires privés et associations
- De juillet à octobre : Création de groupes de travaux chargés de travailler sur les grandes thématiques du PLP (2 groupes par thématiques)
- Septembre : Second comité de suivi avec les collectivités adhérentes
- De septembre à novembre : Rédaction du diagnostic du territoire (synthèse des différents travaux effectués durant l'année) puis élaboration du plan d'action du PLP lié à ce diagnostic grâce aux comités de suivi et aux groupes de travail
- Novembre : Remise des rapports effectués durant l'année à l'ADEME
- Décembre : Validation du plan d'action du PLP et début des actions de prévention (collecte des textiles)

Les faits marquants liés aux caractérisations des OMR et OMA

- Mars-avril : Appel d'offres concernant l'élaboration des rapports sur les résultats des caractérisations effectuées en septembre 2010, choix du bureau d'étude chargé d'analyser ces résultats et réunion de démarrage en fin de mois
- Mai : Réalisation du rapport sur les caractérisations par le bureau d'études Verdicité
- Juin : Achèvement du rapport par Verdicité
- Septembre : Transmission du rapport sur les caractérisations aux collectivités adhérentes

Les faits marquants liés à l'opération Foyers Témoins

- Avril : Recrutement par le SEVADEC d'un stagiaire chargé d'aider à la mise en place de l'opération
- Mai : Recrutements des foyers témoins et réunion de démarrage en fin de mois
- Juin : Pour les agents du service prévention déchets du SEVADEC qui ont collectés des données, c'est le mois de référence durant lequel les foyers témoins n'ont pas accompli les gestes de prévention
- Juillet-août : Mois durant lesquelles les foyers ont appliqué les gestes de prévention
- Septembre : Réunion de clôture de l'opération et rédaction du rapport qui compare notamment le mois de juin à ceux de juillet et août

Les faits marquants liés à l'enquête sur les habitudes de consommation des habitants du Calaisis

- Juillet-août 2011 : Démarrage de l'enquête, création des questionnaires et élaboration de la méthodologie
- Septembre : Recrutement de deux opératrices téléphoniques pour un mois afin d'aider à la réalisation de l'enquête
- Octobre : Rédaction du rapport sur l'enquête menée et remise de ce dernier aux collectivités

2011 étant principalement une année de collecte de données, ce rapport d'activité s'attachera donc à présenter les résultats essentiels de tous les travaux menés par le SEVADEC et par le bureau d'études Verdicité.

Le diagnostic du territoire

Ce diagnostic du territoire du SEVADEC est un outil d'analyse de l'existant qui permet d'évaluer les besoins dans le domaine de la prévention des déchets. Il entre dans le cadre du Programme Local de Prévention (PLP) des déchets du SEVADEC en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Ce document sert de référence à l'élaboration du programme d'action (2011) et permet de connaître les caractéristiques du territoire pour mettre en œuvre ces actions de la meilleure manière possible (de 2012 à 2015).

Dans le rapport d'activité 2011, nous nous concentrerons donc sur les 3 principales actions du diagnostic qui ont été menées en vue d'actions futures :

- les caractérisations des OMA
- l'opération « Foyers témoins »
- l'enquête sur les habitudes de consommations.

Le SEVADEC souhaite réduire l'impact environnemental des déchets produits sur son territoire, ainsi que les coûts associés à la collecte et au traitement des déchets.

Les caractérisations des OMR et OMA

Des caractérisations de la composition des déchets traités ont été menées sur des échantillons représentatifs du territoire afin de connaître la part de chaque produit et donc d'évaluer les gisements pouvant faire l'objet de prévention. Pour ce faire, plusieurs campagnes ont été réalisées :

- caractérisation globale sur les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) par un bureau d'étude
- caractérisation des gisements « évitables » (papiers / pub / emballages / bouteilles d'eau) effectuée au centre de tri par le SEVADEC
- caractérisation des papiers / pub au Centre de Valorisation Organique organisée par le SEVADEC.

Voici, ci-après, les résultats de ces études, effectuées par le bureau d'études Verdicité, condensés dans un schéma et un graphique synthétique (la composition de la poubelle-type correspond à une extrapolation des résultats sur les tonnages d'OMR de 2010).

Poubelle-type des habitants du Calaisis en 2010



Emballages en papier / carton

24 kg/hab./an

Emballages en verre

7 kg/hab./an

Emballages en plastique

16 kg/hab./an

Emballages métalliques

10 kg/hab./an

Journaux, magazines

20 kg/hab./an

Déchets fermentescibles

95 kg/hab./an

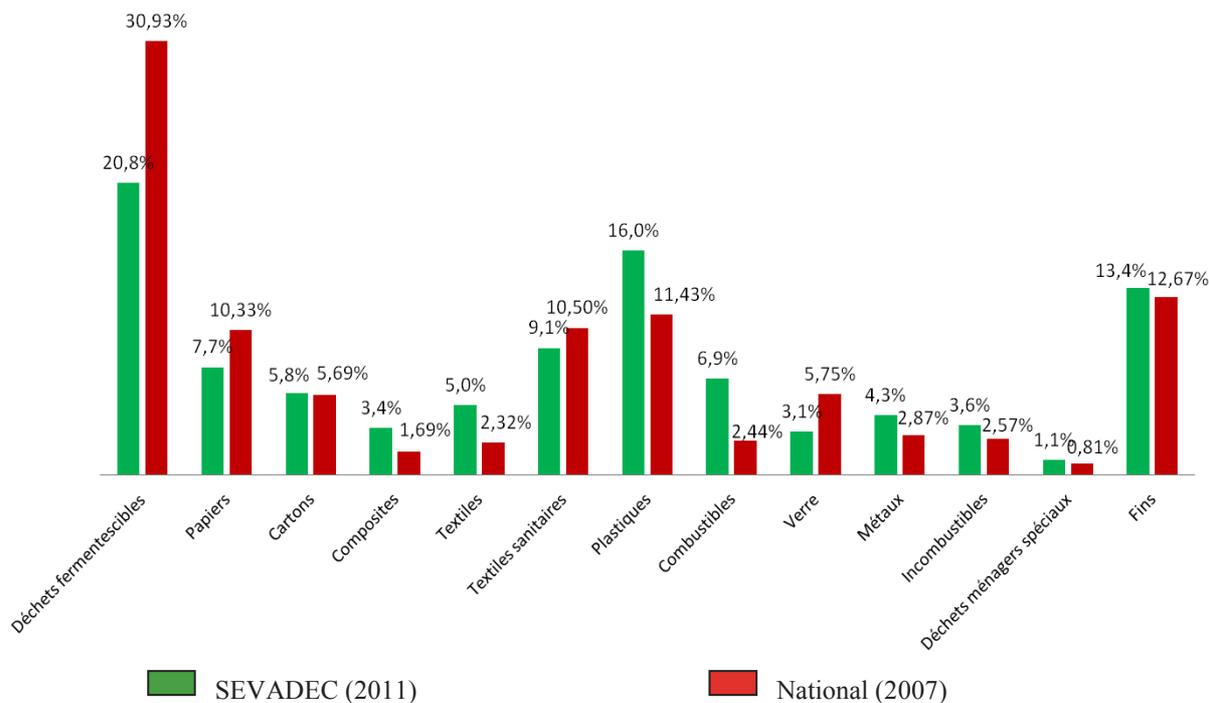
Autres

144 kg/hab./an

dont 16 de textiles et 3 de déchets dangereux



Comparatif Caractérisation des OMR du SEVADEC / Caractérisation des OMR sur le plan national



Certaines catégories de déchets se détachent de par leur proportion plus importante dans les OMR sur le territoire du SEVADEC par rapport aux données nationales ADEME comme par exemple :

- les textiles : 5% de la composition des OMR contre 2% au niveau national
- les plastiques : 16% de la composition des OMR contre 11% au niveau national.

Pistes d'amélioration

- Le développement des bornes textiles peut impacter ce gisement que l'on retrouve en conséquence dans les OMR.
- Une action sur les sacs de caisse pourra être menée, notamment auprès des petits commerçants et sur les marchés.
- Promouvoir l'achat de produits peu emballés pourrait impacter le flux des films plastiques.

Inversement, d'autres catégories de déchets sont moins représentées comme par exemple les déchets fermentescibles : 21% de la composition des OMR contre 31% au niveau national. Ceci est dû à la présence d'un Centre de Valorisation Organique sur le territoire. Malgré cela, la proportion de déchets fermentescibles semble encore élevée dans les OMR.

Pistes d'amélioration

Lutter contre le gaspillage alimentaire et réorienter ce flux vers la collecte des fermentescibles devraient impacter ce gisement.



Compte tenu des différentes collectes, il est possible d'identifier des gisements pouvant faire l'objet d'actions de prévention. Ces gisements doivent présenter de ces deux caractéristiques :

- être identifiables et représenter un potentiel de réduction suffisant
- présenter un risque de nocivité pour l'environnement.

Le tableau ci-dessous reprend les différents gisements et évalue leur poids dans les OMR traitées par le SEVADEC :

Gisement évitable dans OMR	% des OMR	Evaluation en kg/hab/an	Estimation en tonnes
Gaspillage alimentaire	5,71%	17,08	2932,83
Papiers de bureaux	1,33%	4,24	683,13
Imprimés publicitaires	3,02%	9,63	1551,16
Textiles	5,03%	16,04	2583,56
Textiles sanitaires	9,12%	29,09	4684,31
Plastiques : bouteilles d'eau	0,38%	1,22	195,18
Plastiques : sac de caisse	1,78%	5,60	914,26
DMS	1,07%	3,38	549,58
Verre	2,39%	7,63	1227,58
Autres emballages	17,14%	54,75	8803,62
Déchets de jardin	3,62%	11,55	1859,34
PAM	0,65%	2,07	333,86
Total évitable	51,24%	162,28	26318,40

Certains de ces gisements peuvent également faire l'objet de réorientation vers le tri sélectif, à l'image du verre et des bouteilles d'eau (car il n'est pas envisageable que ces flux aient un potentiel de réduction de 100 %).

Pistes d'amélioration

- La part des fermentescibles encore présente dans les OMR (11,63 % soit 37,12 kg/hab/an) peut être orientée vers le Centre de Valorisation Organique.
- En parallèle des actions de détournement et de tri sur les déchets liés au gaspillage alimentaire, aux textiles sanitaires et au jardin doit être menées afin d'orienter ces flux vers la bonne filière.
- En ce qui concerne les Petits Appareils Electroménager (0,65 % soit 2,07 kg/hab/an), on peut considérer également qu'une réorientation vers les bonnes filières ainsi qu'une communication sur le réemploi/réparation participeraient à la baisse des OMA.



Les caractérisations emballages + fermentescibles

Afin d'orienter au mieux les actions à mettre en place sur notre territoire, une campagne de caractérisation des emballages a été réalisée pour compléter les résultats de la campagne de caractérisation des OMR.

Caractérisation au centre de tri en juillet 2011

Gisement évitable dans le tri	% du tri	Evaluation en kg/hab/an	Estimation en tonnes
Imprimés publicitaires	13,21%	6,20	998,61
Papiers de bureaux	22,21%	10,43	1 679,97
Plastiques : bouteilles d'eau	5,64%	2,65	426,82
Autres emballages	46,87%	22,02	3544,28
Total évitable	87,94%	41,3	3 105,4

Ici l'accent a été mis sur trois gisements pouvant faire l'objet d'actions de prévention dans le cadre du PLP : les papiers de bureaux, les imprimés non sollicités et les bouteilles d'eau « plate » en plastique. Les autres gisements représentent les autres emballages sur lesquels des actions de communication sur l'évitement du suremballage sont possibles.

Caractérisation au CVO en septembre 2011

Gisement évitable par an pour les fermentescibles (Calais)	% des ferments	Evaluation en kg/hab/an	Estimation en tonnes
Imprimés publicitaires	27,5%	8,40	1 353
Papiers de bureaux	18,5%	5,64	907
Total évitable	46%	14,04	2 260

Les consignes de tri de la ville de Calais étant de mettre les papiers dans les fermentescibles, il a fallu également faire une caractérisation spécifique de ce gisement pour évaluer la proportion des publicités et de papiers de bureaux de la ville de Calais.

Pistes d'amélioration

La réduction des papiers provenant de Calais représente un fort potentiel à ne pas négliger dans les actions de prévention, notamment le STOP PUB et les papiers de bureaux.

Conclusion

L'évaluation de ces gisements nous permet de visualiser les catégories de déchets avec un potentiel d'impact important sur les OMA du territoire. Nous pouvons remarquer que ce sont les gisements suivant le plus représentés dans les OMA :

- les fermentescibles (liés au gaspillage alimentaire, aux textiles sanitaires)
- le verre (des OMR mais aussi la part triée)
- les textiles
- les publicités
- les emballages.

Au total environ 58% du gisement des OMA peut faire l'objet de réduction.

Un élément important toutefois à rappeler : l'intégralité de ces gisements n'est pas évitable, leur potentiel de réduction lié à la prévention sera évalué grâce aux données nationales, à l'opération Foyers Témoins et aux enquêtes des habitudes de consommations détaillées ci-après.

L'opération Foyers Témoins

Cette opération a été menée afin d'évaluer l'impact des gestes de la prévention sur la population du Calais. Ces données locales permettront d'obtenir les potentiels de réduction de chacun des gestes. L'opération, impliquant 15 familles réparties sur l'ensemble du territoire, s'est déroulée en 2 phases principales avec 3 réunions de suivi (voir schéma ci-dessous).

Phase 1 (1^{er} mois)

Evaluation de la production de déchets sans qu'aucun changement d'habitude ne soit opéré au sein du foyer.

Phase 2 (2^{ème} et 3^{ème} mois)

Evaluation de la production de déchets avec la mise en application des gestes de prévention.

Suivi

Réunion de lancement : le 20/05/2011
Réunion intermédiaire d'échange : 07/07/2011
Réunion finale avec résultats : 22/09/2011

Tableau récapitulatif des résultats de l'opération Foyers Témoins

Gestes	Mesures	Evolution (de la phase 1 à la phase 2)
-1- Choisir le bon conditionnement et le bon produit	Nombre d'achats en vrac	-23%
	Nombre de produits réutilisables achetés	150%
	Nombre de produits en éco-recharge achetés	58%
	Nombre de produits suremballés achetés	-61%
-2- Sacs réutilisables	Nombre de sacs plastiques jetés	- 23 % (-3sacs/mois)
-3- Le "STOP PUB"	Poids des publicités non adressées reçues	-92% (-3,2kg/foyer/mois)
-4- Gaspillage alimentaire	Poids des déchets de cuisine	-6%
-5- Boire l'eau du robinet	Nombre de bouteilles en plastique jetées	- 33 % (-0,5kg/hab/an)
-6- Réutiliser ce qui peut l'être	Nombre d'objets réutilisés dans un nouvel emploi	61%
	Types d'objets réutilisés dans un nouvel emploi	Piles, sacs, pots, bouteilles...
-7- Limiter solutions matérielles	Poids des papiers jetés (hors publicités)	-30%
Poids des déchets	Déchets d'emballages	-6%
	Verre	(-6kg/hab/an)
	Ordures Ménagères Résiduelles	-24% (-25kg/hab/an)

Conclusion

Au final, cette opération a montré une baisse de la production des OMA (hors biodéchets) de 16 %, soit une baisse de 32 kg/hab/an (de 200 kg/hab/an sans changer les habitudes à 168 par l'application des nouveaux gestes).

Pistes d'amélioration

- Communiquer à l'échelle du territoire sur les gestes de la prévention des déchets en s'appuyant sur les résultats de l'opération Foyers Témoins pour prouver leur efficacité.
- Développer la pratique des gestes avec le plus d'impact par des dispositifs connus comme le STOP PUB, la vente et la promotion de produits moins emballés, la location et la revente de matériel, la mise en place de cabas réutilisables chez les petits commerçants et/ou sur les marchés.

L'enquête sur les habitudes de consommation

La démarche

Cette enquête a été effectuée dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place du Programme Local de Prévention des déchets. Elle avait pour objectif de mesurer, au temps T, les habitudes de consommation et le positionnement des habitants du Calaisis. L'enquête a été réalisée en interne par téléphone (avec un samedi dans la galerie marchande du centre commercial Auchan Calais), a nécessité le recrutement de 2 personnes supplémentaires (pour les appels téléphoniques) et a mobilisé un échantillon de 1600 personnes (environ 1/100ème de la population du Calaisis) représentatif de la population.

Seuls les résultats les plus significatifs pour les gisements prioritaires seront présentés dans ce rapport. Toutefois, chaque donnée a été analysée en fonction de la localisation, du sexe, de l'âge, de la taille du ménage, du type d'habitat, et des groupes sociaux.

Synthèse des résultats

Voici les réponses de l'échantillon aux principales questions abordées par le SEVADEC.

Thème 1 : La réduction des déchets

Pour réduire les déchets, les habitants du pays du Calaisis préconisent surtout :

- l'utilisation de sacs de courses réutilisables
- l'achat de produit dont l'emballage est recyclable
- le don ou la vente des biens dont ils n'ont plus l'utilité
- l'achat de produits moins emballés
- le refus des imprimés non sollicités.

« Poubli », mascotte officielle du service prévention déchets du SEVADEC

Remarques

- 9 personnes sur 10 ont une bonne connaissance générale des gestes permettant de réduire les déchets.
- Plus de 9 personnes sur 10 pensent que trier les déchets et acheter des produits dont les emballages sont recyclables permettent de produire moins de déchets.
- 1 personne sur 5 pense que jeter les restes alimentaires ou l'achat d'eau en bouteille contribue à la prévention.

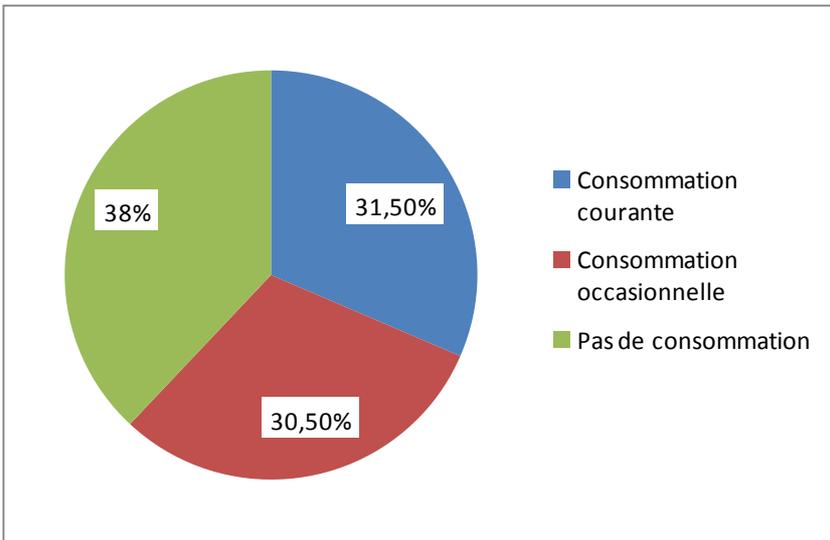
Pistes d'amélioration

On retrouve la confusion habituelle entre prévention des déchets et tri des déchets. Il s'avère donc important de porter les messages de la prévention en complément de ceux du tri.





Thème 2 : L'eau du robinet



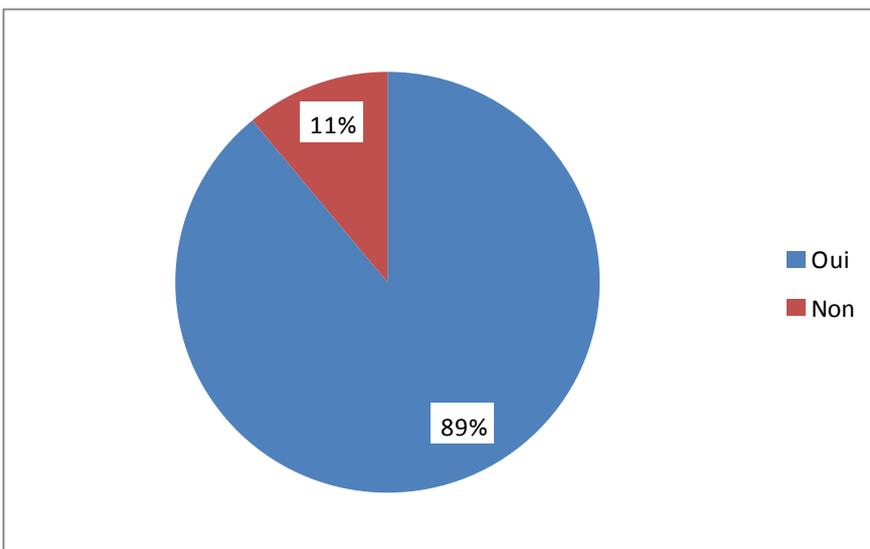
Pour 31,5 % des personnes interrogées, consommer l'eau robinet est une pratique habituelle. A l'inverse, 38 % du panel ne consomment jamais l'eau du robinet.

A noter également un chiffre important : 26 % des personnes interrogées sont prêtes à consommer exclusivement de l'eau du robinet et à abandonner l'eau plate en bouteille

Pistes d'amélioration

Il subsiste un manque d'information sur les avantages de l'eau du robinet. Il serait donc utile de communiquer de manière plus efficace sur ce sujet.

Thème 3 : Les publicités réceptionnées dans les boîtes aux lettres



89 % des personnes sondées jugent qu'elles reçoivent trop d'Imprimés Non Sollicités. Parmi les personnes connaissant l'existence de l'autocollant Stop Pub (soit 81,5 % du panel), moins de 5 % ont apposé l'autocollant et 54 % ont l'intention de l'apposer.

Pistes d'amélioration

- Effectuer des campagnes de sensibilisation afin de donner des informations précises sur les conséquences de l'apposition de l'autocollant et sur les points de retrait.
- Revoir le mode de distribution des publicités dans les habitats collectifs afin de respecter la volonté de chaque résidant.



Thème 4 : Les produits jetables

Les produits jetables les plus largement achetés sont les mouchoirs en papier, les essuie-mains en papier, les serviettes en papier, les piles et les rasoirs jetables. A noter que tant pour l'hygiène personnelle que pour le nettoyage de la maison, les lingettes séduisent bon nombre de consommateurs.

90 % des personnes interrogées sont prêtes à faire des efforts et à utiliser des produits plus respectueux de l'environnement. En ce qui concerne les textiles sanitaires, moins de la moitié des personnes interrogées (43 %) se disent prêtes à changer leurs habitudes pour en utiliser moins.

Piste d'amélioration

Promouvoir davantage l'utilisation de sacs réutilisables dans les centres commerciaux et les petits commerces.

Thème 5 : Les sacs à usage unique

Le sac à usage unique est jugé utile à hauteur de 73 % par l'échantillon de population du Calaisis.

Piste d'amélioration

Communiquer sur les alternatives aux produits jetables.

Thème 6 : Le gaspillage alimentaire

Le comportement le plus largement acquis pour réduire les risques de gaspillage alimentaire est de faire attention aux Dates Limites de Consommation (97,3% des personnes interrogées le font).

Acheter plus que prévu témoigne d'une mauvaise planification des repas ou du fait de se laisser tenter. 4 personnes sur 6 sont dans ce cas de figure.

3 personnes sur 7 déclarent jeter des aliments encore dans leur(s) emballage(s) (ouvert(s) ou fermé(s)).

Presque la moitié des personnes interrogées déclarent jeter des restes de repas.

Mais cuisiner les restes de repas fait partie des habitudes de 96% des familles interrogées.

Pistes d'amélioration

Même si cuisiner les restes de repas semblent être une habitude, beaucoup déclarent en jeter une partie. Sensibiliser encore sur la manière de « recuisiner » les restes (ateliers de cuisine) et sur la pratique de tri pour les déchets inévitables devrait permettre une baisse dans les OMR.

Thème 7 : Le réemploi des objets (via des dons ou ventes)

Les vêtements sont largement en tête des dons effectués (90 % des personnes interrogées déclarent donner les vêtements qu'ils ne portent plus). Or la proportion de textiles retrouvés dans les OMR lors des caractérisations est de 5,03% (soit environ 2600 tonnes). Les textiles représentent donc un gisement d'évitement de déchets majeur.

Piste d'amélioration

On peut penser que les 2600 tonnes de TLC dans les OMR sont composées en majeure partie de textiles abîmés, ce qui peut témoigner d'un manque d'informations. En effet, les textiles usagés ainsi que les linges et les chaussures sont aussi récupérés et peuvent être revalorisés par des associations et des organismes.



En ce qui concerne les Petits Appareils Ménagers et les DEEE, l'étude montre que les apports en déchèterie sont nombreux.

Piste d'amélioration

Ce point montre que les consignes de tri pour ces types d'objets sont bien respectées. En parallèle, cela témoigne également d'un manque d'information sur la façon de faire du réemploi (réparation, location, achats d'occasions...) et d'une consommation de produits neufs qui reste importante. Il est donc nécessaire de sensibiliser la population sur les avantages du réemploi pour ce type d'objets.

71 % des personnes interrogées ne savent pas à qui s'adresser lorsqu'elles veulent vendre ou donner un bien dont elles n'ont plus l'utilité...

Piste d'amélioration

Les résultats de l'enquête témoignent d'un manque d'information générale. Les façons de faire du réemploi demeurent floues dans l'esprit des habitants du Pays du Calais, ainsi que l'identification des acteurs du réemploi qui semble peu clair. Un effort en termes d'information à ce sujet semble donc nécessaire.

Thème 8 : Les produits suremballés

78 % des personnes pensent qu'elles achètent des produits suremballés, et 75 % se disent prêtes à faire des efforts.

Thème 9 : Le système de consigne du verre

84 % des personnes interrogées sont pour un retour de la consigne du verre et se disent prêtes à le faire.

Thème 10 : La consommation de papier

67 % des personnes interrogées se disent prêtes à faire des efforts afin de limiter leur consommation de papier, sur leur lieu de travail et/ou à leur domicile.

Conclusion

Cette étude sur les habitudes de consommation des habitants du territoire a permis de mieux cerner les priorités d'actions selon les gisements de déchets et d'apprécier à quel point la population est prête à modifier son comportement. En ce sens, elle révèle qu'il existe de nombreuses pistes d'amélioration à exploiter et qu'un travail global de sensibilisation et d'information au niveau de la prévention des déchets semble primordial.

Les actions

Le plan d'action

A partir des gisements prioritaires d'évitement de déchets et des objectifs liés à chacun d'entre eux, le plan d'action du PLP, visant à réduire ces flux, a été élaboré en 2011 en concertation avec les acteurs du territoire via 6 thématiques. Au final, 15 actions ont été choisies. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif de ces actions ainsi que de leurs méthodes d'application.

Remarque

Parmi les actions transversales, il y aura des modules de formation à destination des acteurs du territoire : élus, techniciens, ambassadeurs du tri, partenaires...

Axe	Action n°	Intitulé de l'action	Méthodes
Prévention générale	1	Communication générale sur la prévention	Via sites internet, journaux, revues... Sensibilisation des scolaires (supports pédagogiques, animations, concours) Journée Portes Ouvertes SEVADEC + journée de la prévention Animation de stand
	2	L'eau du robinet un geste économe	Promotion de l'eau du robinet et de ses avantages Mise en place de bar à eau
Consommation éco responsable	3	Cuisez malin, gaspillez moins !	Proposer une alternative au "tout préparé" Ateliers de cuisine / consommation Concours "Un diner presque sans déchets "
	4	Agissons, consignons !	Mise en place de la consigne auprès des producteurs et distributeurs locaux
	5	Sensibilisation sur l'utilisation et le devenir des produits toxiques : quelques alternatives	Promotion et sensibilisation des alternatives aux produits toxiques
	6	Lutte contre le suremballage	Promotion des produits peu emballés et de leurs bénéfices
Actions emblématiques nationales	7	Dispositif STOP PUB	Implication des partenaires Implication des communes Sensibilisation sur le STOP PUB et ses alternatives Distribution ciblée et occasionnelle du STOP PUB
	8	Pas d'achat sans cabas !	Ne plus avoir de distribution de sacs plastiques chez les petits commerçants Sensibiliser public et commerçants sur l'alternative aux sacs plastiques
Eco exemplarité de la collectivité	9	Etablissements Publics Témoins / Engagés	Etablissements Publics Témoins Création d'une Charte Signature de la charte par les établissements
	10	Ecoexemplarité de nos installations	Mis en place d'actions de prévention sur les déchèteries, le centre de tri et le service administratif
Réemploi et Réparation	11	Création d'une ressourcerie	Etude de faisabilité, Implication des partenaires, Signature de la charte des ressourceries Détournement de la déchèterie du flux "réutilisable"
	12	Promotion du Réemploi et de la réparation	Création d'annuaire, guides, journée dédiée... Participation aux événements locaux
	13	Collecte des textiles	Recensement, Mise en place de bornes, Sensibilisation
Déchets des entreprises	14	Entreprises témoins / engagées	Réalisation d'audit, mise en place d'actions et suivi Signature de charte d'engagement
	15	Concevoir, fabriquer et distribuer autrement	Inciter producteurs, distributeurs et commerçants locaux à utiliser un conditionnement durable



Un exemple d'action dans la presse locale : les bornes textiles

Le SEVADEC va mettre en place des bornes de collecte textile sur le territoire

Mercredi 05.10.2011, 05:08 - La Voix du Nord



Guy Allemand, président du SEVADEC, veut maîtriser les coûts de traitement des déchets.

| ENVIRONNEMENT |

Les élus du syndicat d'élimination et de valorisation des déchets du Calaisis (SEVADEC) se sont réunis lundi soir au centre administratif du centre de tri, zone Marcel-Doret, pour un ordre du jour impliquant des contrats et des conventions mais aussi l'amélioration du traitement des déchets.

2 600 tonnes de déchets textiles

Guy Allemand, président de la structure, a annoncé la mise en place d'un réseau de bornes pouvant récupérer les textiles sur l'ensemble du territoire. Justement, les élus ont voté à l'unanimité l'instauration d'une convention avec les associations Le Relais et Eco Textile pour l'implantation de ces bornes. Soixante-six bornes supplémentaires doivent être installées sur le territoire. « Cette nouvelle filière est une conséquence directe de caractérisation des déchets effectués en mai dans le cadre de notre programme de

prévention. Nous trouvons plus de 7 600 tonnes de déchets alimentaires, 1 100 tonnes de papier, près de 3 000 tonnes de cartons et 2 600 tonnes de textile », énumère le président qui a à cœur de poursuivre les efforts pour maîtriser les coûts. « D'autant plus que le coût de traitement des ordures ménagères augmentera de 4 € la tonne au 1er janvier 2012 avec l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes. Ce qui occasionnera 200 000 € de coût supplémentaire ».

Les travaux d'aménagement et de modernisation du centre de tri ont également fait l'objet d'une délibération, permettant le lancement d'un appel d'offres. Ces travaux (électricité, climatisation et ventilation, cabine de tri unique) sont nécessaires pour l'amélioration des conditions de travail et le confort des salariés, en particulier des 55 trieurs.

« Actuellement, le bureau d'études réfléchit à des solutions. C'est un investissement important qui peut aller de 1,5 à 2,4 millions d'euros », a précisé Guy Allemand. L'objectif de ce gros aménagement est aussi le maintien du coût de traitement à la tonne. (...)



La communication du SEVADEC



L'année 2011 est une année d'échanges et de rencontres, avec des acteurs et des visiteurs toujours intéressés par les grandes questions environnementales.

Le SEVADEC est l'un des syndicats les plus avancés en matière de traitement des déchets. À ce titre, il fait depuis 2004 l'objet d'une attention particulière et bienveillante, d'un intérêt certain de la part de spécialistes, de défenseurs de l'environnement, et d'un public lambda de plus en plus intéressé par les grandes questions environnementales : pollution, préservation des ressources naturelles, tri écologique des déchets, recyclage et valorisation organique, ...

En partenariat avec la Ville de Calais, le SEVADEC recevait les **4° Rencontres Nationales de l'Organique (18 & 19 mai 2011)** au Forum Gambetta de Calais.

L'objectif de cet événement était d'échanger, de débattre sur le thème des biodéchets et sur celui de la valorisation organique, afin d'optimiser notamment pour certains la gestion territoriale des déchets organiques, pour d'autres d'assister à un observatoire des meilleures pratiques de valorisation des fermentescibles.

La réputation du SEVADEC, la qualité des équipements H.Q.E, et la politique environnementale que prône depuis son origine le Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calais font un haut lieu d'échanges et de rencontres pour de nombreux visiteurs, venus parfois de l'étranger.

Un intérêt inter et extra-européen ...

Durant quelques semaines, le SEVADEC était à l'honneur sur le site internet d'un quotidien local néerlandais, suite à la venue d'élèves du **Collège Pristentuim de Bréda**. Cet établissement est en réalité l'équivalent des lycées agricoles en France.

Durant quelques jours, en compagnie de leur professeur **Théa Van Bokhoven de Wolf**, possédant une résidence secondaire à Escalles, élèves et enseignants ont découvert la Côte d'Opale, de nombreux sites en relation avec l'environnement et ... bien évidemment le SEVADEC.

Cette venue s'est déroulée en deux temps, *visite des professeurs (26 mai 2011)*, puis celle *d'un groupe d'adolescents (6 juin 2011)*.

Après une délégation chinoise il y a quelques années, nous avons eu l'honneur de recevoir le **lundi 14 novembre 2011**, l'espace d'un après-midi, une délégation biélorusse, et **Dmitriy Kuchuk**, directeur de « **Business center XXI Century** », une société privée avec un effectif de plus de 6.000 personnes, entreprise spécialisée dans le traitement des déchets. Il est à souligner que la Biélorussie est considérée, à juste titre aujourd'hui, comme la Silicon Valley de l'ex Union Soviétique. Le siège même de « **Business center XXI Century** » est au cœur du domaine nommé « High Technology Park ». La création de ce parc de hautes technologies vise à développer et à concentrer les procédés les plus modernes de l'information, de la nanotechnologie, ... et des technologies vertes intégrées.

Cette visite surprise s'inscrivait dans un cadre privé, et d'un intérêt certain pour l'unité de méthanisation.



De bons gestes dès le plus jeune âge...

Outre, ces visiteurs étrangers, le service communication recevait durant l'année 2011, de nombreux écoliers, collégiens, lycéens et étudiants du territoire du SEVADEC, et de la Terre des 2 Caps sur différents sites : déchèteries (Audruicq, Monod, Oye-Plage, Guînes, Licques), l'unité de biométhanisation et le centre de tri.

Force est de constater que l'équipement de traitement des biodéchets intéresse également les scolaires. À l'image du lycée Berthelot, du Détroit, celui de « la Malassise » de Saint-Omer...

2011 annonce également la venue de nombreuses institutions : Université du littoral, Croix Rouge, ID Formation, Chambre de Commerce de Calais, Partenaires Insertion Formation, UFA Formation de Coulogne, l'IM.E de Calais, ACEP Formation, l'EREA de Calais, CAF de Calais, ...

Nous avons eu l'occasion de recevoir pour la première fois, la DIRN (Direction Interdépartementale des Routes du Nord), dont les agents ont découvert avec enchantement les équipements HQE du SEVADEC.

L'année 2011, marque également l'organisation de deux événements importants, le contact direct avec la population, un moment privilégié pour notre collectivité. L'occasion de répondre aux attentes de la population, et de distribuer à juste titre du compost, à des habitants soucieux de la préservation de l'environnement.

Ainsi si la **14^e journée « Portes Ouvertes » (19 mars 2011)** recevait comme à son habitude son lot de visiteurs, la **15^e manifestation du genre (28 mai 2011)**, était très peu fréquentée par la population, puisque on dénote la plus faible affluence de toute l'histoire du SEVADEC. Le rapprochement des deux dates peut expliquer ce désintéret ponctuel, même si cela reste une hypothèse.

Outre des événements sur le site de la rue Monod, le service communication est intervenu à de nombreuses reprises sur invitation de différents partenaires à quelques événements majeurs dans le but de sensibiliser sur le territoire.

Ainsi, le SEVADEC était présent à Andres pour le salon « **Préservons notre environnement** » (29 mars 2011) afin de sensibiliser le public et les scolaires, à la salle des fêtes d'Andres.

Suite à l'invitation de Madame le Maire, le service communication expliqua l'importance du tri pour les ressources de notre planète, à la population et aux écoliers.

Toutes les classes de l'école Rotrude d'Andres vont venues écouter les conseils et les règles de tri des déchets, en insistant sur l'importance de la réutilisation ou transformation d'une bonne partie des déchets, un moyen aussi d'alléger les coûts de traitement et donc les factures.

Participation à des événements majeurs...

Durant la **Semaine du Développement Durable (1^{ER} au 7 avril 2011)**, et dans le cadre d'un partenariat avec le service Ecologie urbaine de la Ville de Calais, la cité des « Six Bourgeois » met depuis de nombreuses années maintenant un transport gratuit pour les petits écoliers de la commune. L'objectif est de faire découvrir les coulisses du recyclage aux enfants, et les sensibiliser au tri écologique des déchets. Au total, une quinzaine de classes calaisiennes sont venues à notre rencontre.



Journée Ecoport (5 avril 2011)

Durant cet événement, nous étions également partenaire de la Chambre de Commerce de Calais, lors d'une journée spéciale afin de sensibiliser l'ensemble du personnel de la CCI (près de 700 agents), et de SEAFRANCE (600 personnes environ) à l'environnement, au travers de différentes thématiques : énergie, apiculture, transport, eaux usées, eaux potables, bonnes pratiques pour développer une norme « écoport », et bien évidemment le thème des déchets.

Projet à l'Education à l'environnement (7 avril au 12 avril 2011)

8 bus affrétés pour le transport de 17 classes du secteur de Guînes, Hames-Boucres, Caffiers, Maraîs de Guînes... L'objectif une fois de plus était de sensibiliser les petits écoliers au tri écologique des déchets et à la nécessité de préserver notre environnement et de s'orienter vers un développement durable.

C'est la première fois depuis la création du SEVADEC qu'un aussi grand nombre de classes du territoire du SMIRTOM se retrouvait sur le site Monod à Calais. Les enseignants et écoliers très engagés sur la thématique de l'éco-citoyenneté, étaient doublement heureux de visiter des équipements de qualité, et de bénéficier à cette occasion du transport gratuit.

Comice agricole d'Audruicq (10 avril 2011)

Lors de cet important événement pour le pays audruicquois, et pour les nombreux amoureux de la nature, et autres badauds, professionnels du monde agricole, ... le service communication intervenait pour présenter les équipements du SEVADEC, à travers les maquettes, une projection vidéo, et sensibiliser un public toujours très présent pour ce type de manifestation.

De nombreux flyers furent distribués pour informer de la distribution gratuite de compost dans les déchèterie des communes de Oye-Plage et d'Audruicq. Les lettres et magazines du SEVADEC *Tri Habitude Info* et *Puissance 3* étaient distribués en masse, en proposant également des visites des équipements aux nombreux visiteurs.

Journée sur l'environnement (15 mai 2011)

Après la maison de retraite du « Château des Dunes » en 2010, la direction de la « Roselière » de Calais faisait appel au service communication du SEVADEC afin de présenter aux résidents et aux nombreux visiteurs du dimanche, les équipements H.Q.E de notre collectivité, et y exposer notre politique environnementale.

Week-end du bien-être, du bio et de l'environnement (8 et 9 octobre 2011)

Sur invitation du Comité des Fêtes de la commune de Marck, les nombreux visiteurs de ce salon, étaient sensibilisés au tri écologique des déchets.

Jouissant d'une bonne réputation le SEVADEC fait l'objet d'une attention certaine, l'occasion d'échanger, et de répondre aux nombreuses questions de la population, afin d'éviter les erreurs de tri, et de limiter les coûts d'enfouissement, et notre empreinte écologique pour les générations à venir.

12° Forum des outils pédagogiques (12 octobre 2011)

Pour cette première sur Calais, au forum Gambetta, les organisateurs sollicitaient le SEVADEC, afin d'animer un stand et de débattre sur la notion de développement durable. De nombreux spécialistes étaient présents (Eden 62, Nausicaa, ...)

Ce forum s'adressait aux enseignants et aux animateurs. L'objectif était d'échanger, de débattre, et établir de nombreux contacts avec le milieu de l'éducation.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) (19/27 novembre 2011)

Troisième participation du SEVADEC à cet événement de grande portée. Le principe de cette manifestation était en cette année 2011, de « sensibiliser tout un chacun à la nécessité de réduire la quantité de déchets que nous produisons et de donner des clés pour agir au quotidien. »

Durant cette semaine, de nombreuses visites étaient organisées afin de (re)découvrir des installations du SEVADEC.

La participation à de nombreux événements, et à l'organisation de visites des équipements, durant lesquelles plusieurs milliers de personnes sont venues à notre rencontre, marque donc l'année 2011, comme la diffusion à 75 000 exemplaires de « **Tri Habitude info** » n° 4, lettre d'information du tri et de l'environnement du SEVADEC, portant notamment sur la présentation du service prévention des déchets, et l'instauration de nouvelles collectes dans les déchèteries ; de consommables informatiques (cartouches et toners), radiographies médicales, vêtements

Outre la presse écrite, la communication grâce à l'outil internet permet également de rester au contact avec la population du territoire du SEVADEC.

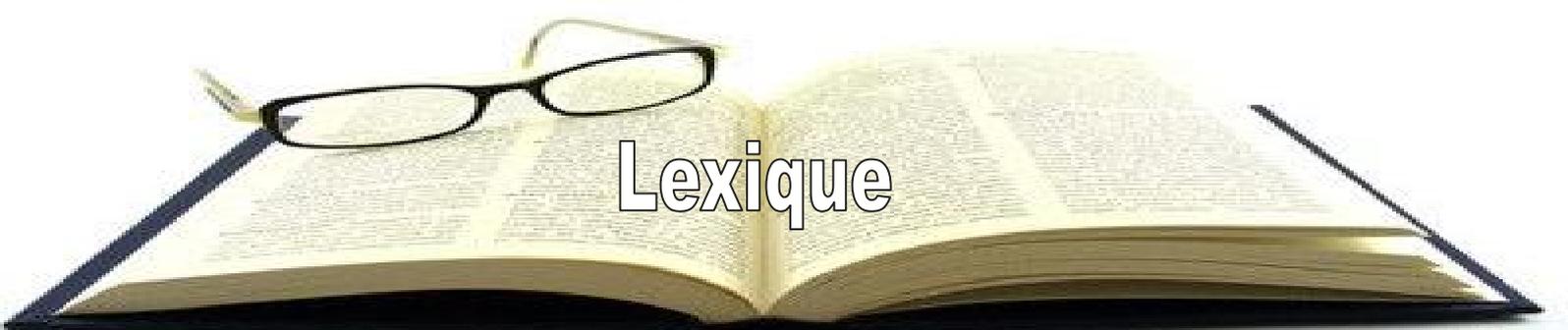
Concernant nos « visiteurs virtuels », le site internet a enregistré une excellente fréquentation durant toute l'année 2011. La population utilise de plus en plus l'outil internet et le site du SEVADEC www.sevadec.fr, afin de connaître l'actualité de notre collectivité en temps réel.

Les rubriques les plus fréquentées par les utilisateurs sont dans l'ordre des connections :

- le réseau des déchèteries (notamment pour les horaires et la marche à suivre pour l'obtention du badge),
- la rubrique « documentation »,
- « nos visiteurs, nos hôtes... », afin de prendre connaissance de nos actions de sensibilisation et de présentation de nos équipements, lors de nos nombreuses visites au quotidien
- « Manifestations et événements »,
- et étonnamment en dernier lieu la rubrique « les élus ».

L'internaute reste en moyenne, 3mn30 à 4 mn par connexion, temps relativement intéressant, car signifiant de l'intérêt de la personne pour nos informations.





Lexique

Les types de déchet

Ordures Ménagères (OM) : Contenu des poubelles des ménages et points d'apport volontaire.

OM et assimilées (OMA) : OM + Déchets des entreprises (artisans, commerçants) collectés avec les OM.

Déchets ménagers et assimilés : OMA + Encombrants et déchets verts. Depuis 2006, ils sont nommés Déchets Non Dangereux.

Emballages : Selon le décret n° 92-377 du 1er avril 1992, le terme d'emballage regroupe « toute forme de contenants ou de supports destinés à contenir un produit, en faciliter le transport ou la présentation à la vente ». Voici les différents types d'emballages :

- **P.E.T.** : Polyéthylène Téréphtalate (plastique), il s'agit d'un polyester utilisé pour un type de bouteille de liquide alimentaire convenant particulièrement bien aux boissons. Il en existe des translucide (P.E.T clair) et des opaques (P.E.T foncé). Le PET recyclé peut servir à la fabrication de fibres synthétiques.
- **P.E.H.D.** : Polyéthylène haute densité (flacons opaques). Par recyclage, le PEHD permet la réalisation en multicouches de flacons opaques non alimentaires.
- **Les métaux** : Acier, aluminium.
- **Autres** : Papiers, TETRA, cartons.
- **E.M.R.** : Emballage Ménager Recyclable.

Déchets verts : Ce sont les déchets constitués de tailles de haies et d'arbustes, de tontes de gazons, de branchages, de feuilles...

Biodéchets : Déchets biodégradables solides des ménages constitués de pelures de fruits, épluchures de légumes, coquilles d'œuf, morceaux de gras ou de viande...

Déchets fermentescibles : Déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Ils sont susceptibles d'être traités par compostage ou méthanisation (déchets verts et déchets de la cuisine ou biodéchets).

D.M.S. (Déchets Ménagères Spéciaux) : déchets contenant des petites quantités de toxiques (solvants, pesticides...) et qui ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement.

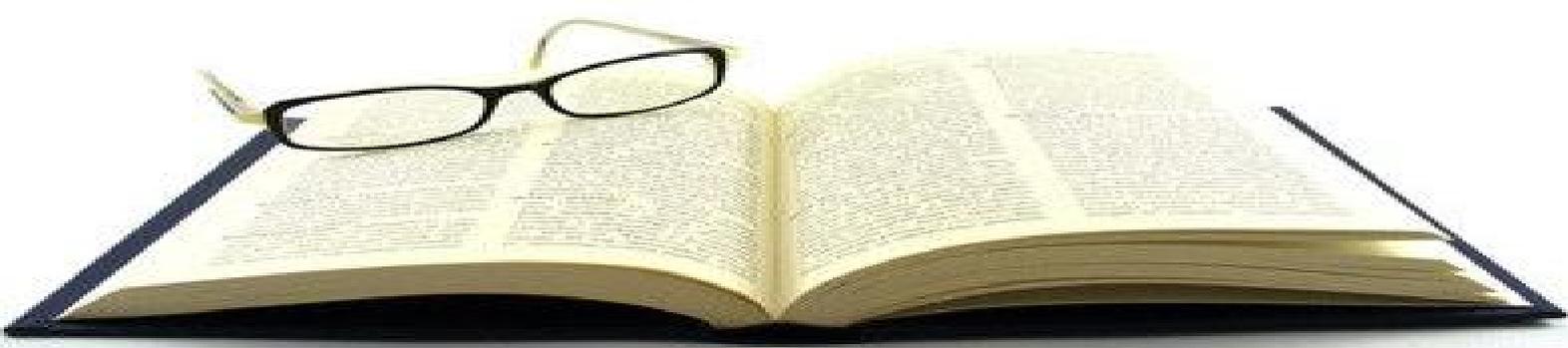
Encombrants : déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment : des biens d'équipement des ménages, des déblais, des gravats ou même des déchets verts des ménages.

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : ils incluent tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent, par exemple, les produits "blancs" (électroménagers), les produits "bruns" (TV, vidéo, radio, hi-fi) et les produits "gris" (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière dédiée depuis le 31/12/2006.

Les déchets ultimes : Ce sont des déchets "en bout de course" qui ne peuvent plus subir d'opération de valorisation ou de recyclage. Selon la loi, seul ce type de déchets peut être stocké et éliminé dans des Centres de Stockage des Déchets ou Résidus Ultimes. En pratique, on observe que les décharges, qui ne devraient plus exister depuis juillet 2002, accueillent encore aujourd'hui d'innombrables déchets abusivement considérés comme ultimes.

Tout venant : Déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans les bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

Déchets inertes : Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et n'ont aucun effet dommageable sur d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé.



Les types de collecte

Collecte : Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets présentés dans des récipients prévus à cet effet par les usagers pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

Collecte sélective : Collecte de certains flux de déchets (recyclables secs) préalablement triés par les habitants, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

Collecte en porte à porte : L'usager dispose d'un récipient (sac plastique translucide, bac roulant, petit bac...) qui lui est affecté en propre et qu'il présente pour enlèvement à proximité de son domicile.

Colonne d'apport volontaire : Emplacement en accès libre équipé d'un ou de plusieurs contenants destinés à permettre de déposer volontairement des déchets préalablement séparés par leurs producteurs.

Usine de biométhanisation

CVO : Centre de valorisation organique, appelé aussi usine de biométhanisation.

Méthanisation : Fermentation anaérobie (en absence d'air), contrôlée qui aboutit à un dégagement de biogaz contenant du méthane, pouvant être récupéré.

Biométhanisation : Technique de dégradation de la matière organique par des microorganismes. Cette dégradation, qui se fait en absence d'oxygène, est dite anaérobie. Elle aboutit à la production de deux composés valorisables que sont le digestat et le biogaz.

Digesteur : Il s'agit du contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

Autres définitions

Centre d'Enfouissement Technique (CET) ou Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) : C'est le lieu de stockage ultime des déchets. Les CET sont dotés de conditions d'exploitation et d'impacts contrôlés. On distingue trois types d'installations selon le caractère plus ou moins dangereux des déchets qui y sont stockés :

- *classe I : déchets spéciaux ou toxiques*
- *classe II : déchets ménagers et assimilés*
- *classe III : déchets inertes (gravats, terre).*

Le refus de tri : Part des déchets ménagers non valorisables se trouvant par erreur dans la collecte sélective des emballages. Ces déchets ne peuvent pas être recyclés et devront être éliminés en enfouissement.

Valorisation : Terme générique regroupant le recyclage matière et organique, la valorisation énergétique des déchets, ainsi qu le réemploi, la réutilisation et la régénération.

Haute Qualité Environnementale (HQE) : Il existe une charte de chantier qui prévoit la prise en compte de 14 cibles, telles que l'éco-construction, la gestion de l'énergie..., pour une meilleure qualité environnementale des bâtiments.

Horaires des déchèteries

Horaires d'été

	AUDRUICQ	CALAIS Epinal	CALAIS Monod	GUÎNES	LICQUES	LOUCHES	OYE-PLAGE	PEUPLINGUES	
Lundi	13h30 - 19h	8h - 18h	8h - 18h30	8h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h	Fermeture	8h - 12h	8h - 12h	
Mardi	8h - 12h 13h30 - 19h				Fermeture	8h - 12h 13h30 - 17h	Fermeture		8h - 12h
Mercredi	13h30 - 19h				14h - 19h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h 13h30 - 19h	
Jeudi	Fermeture						8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h30 - 19h	8h - 12h 14h - 18h
Vendredi	13h30 - 19h				8h - 12h 13h30 - 19h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h30 - 19h	8h - 12h 14h30 - 19h	8h - 12h 14h - 19h
Samedi	8h - 12h 13h30 - 19h								
Dimanche	9h - 12h								

Horaires d'hiver

	AUDRUICQ	CALAIS Epinal	CALAIS Monod	GUÎNES	LICQUES	LOUCHES	OYE-PLAGE	PEUPLINGUES	
Lundi	13h30 - 18h	8h - 18h	8h - 18h30	8h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h	Fermeture	8h - 12h	8h - 12h30	
Mardi	8h - 12h 13h30 - 18h				Fermeture	8h - 12h 14h - 17h30	Fermeture		8h - 12h 13h30 - 18h
Mercredi	13h30 - 18h				14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h30	8h - 12h 14h - 18h	
Jeudi	Fermeture						8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
Vendredi	8h - 12h 13h30 - 18h				8h - 12h 13h30 - 18h	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h30 - 19h	8h - 12h 14h30 - 19h	8h - 12h 14h - 19h
Samedi	8h - 12h 13h30 - 18h								
Dimanche	9h - 12h								

Des bennes dédiées à l'amiante sont disponibles, pour les particuliers, tous les mardis à la déchèterie d'Audruicq, tous les mercredis à celle de Calais Monod et tous les jeudis à celle de Guînes. Les dépôts sont limités à 5 tôles par personne et par mois. A noter également que ces déchets doivent impérativement être filmés avant leur dépôt en déchèterie.